Prévention de la violence familiale

Recommandations sur le soutien à la prévention de la violence familiale et au bien-être mental des communautés autochtones éloignées et isolées

2023

Le groupe de travail sur le mieux-être mental

Préambule

Le groupe de travail sur le mieux-être mental (groupe de travail) a été constitué pour fournir des informations et des recommandations sur la meilleure façon de soutenir et de promouvoir la santé mentale et le mieux-être, et pour identifier des pratiques judicieuses de prévention de la violence familiale pendant et après la pandémie de COVID-19 et au-delà, en mettant l'accent sur les communautés nordiques et en reconnaissant que leurs réalités sont souvent différentes de celles du reste du Canada.

En tant que coprésidents du groupe de travail sur la santé publique du COVID-19 au sein des communautés éloignées et isolées, nous tenons à exprimer notre gratitude aux membres du groupe de travail pour leurs efforts et pour la production de ce document. Ces personnes dévouées ont offert leur temps et leur expertise pendant la pandémie de COVID-19, qui a déjà exercé une pression extraordinaire sur les personnes impliquées dans le système de soins de santé et les organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Les organisations membres du groupe de travail sur la santé publique au sein des communautés éloignées et isolées, les autorités sanitaires et les partenaires gouvernementaux qui expriment leurs remerciements au groupe de travail sont les suivants :

Assemblée des Premières Nations
Council of Yukon First Nations
Nation dénée
Ministère de la Défense nationale
First Nations Health Authority
Government of Newfoundland and Labrador
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Gouvernement du Nunavut
Gouvernement du Yukon
Services aux Autochtones Canada
Inuit Tapiriit Kanatami
Ralliement national des Métis
Centre de collaboration nationale de la santé autochtone
Northwest Territory Métis Nation
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik
Agence de la santé publique du Canada

Coprésidents du groupe de travail de santé publique COVID-19 sur les communautés éloignées et isolées

Kluane Adamek
Chef régional du Yukon coprésidents du comité des Chefs de la santé, Assemblée des Premières Nations

Dr André Corriveau
Spécialiste en santé publique, Consultant spécial à Services aux Autochtones Canada

Dr. Tom Wong
Médecin en chef de la santé publique, Services aux Autochtones Canada

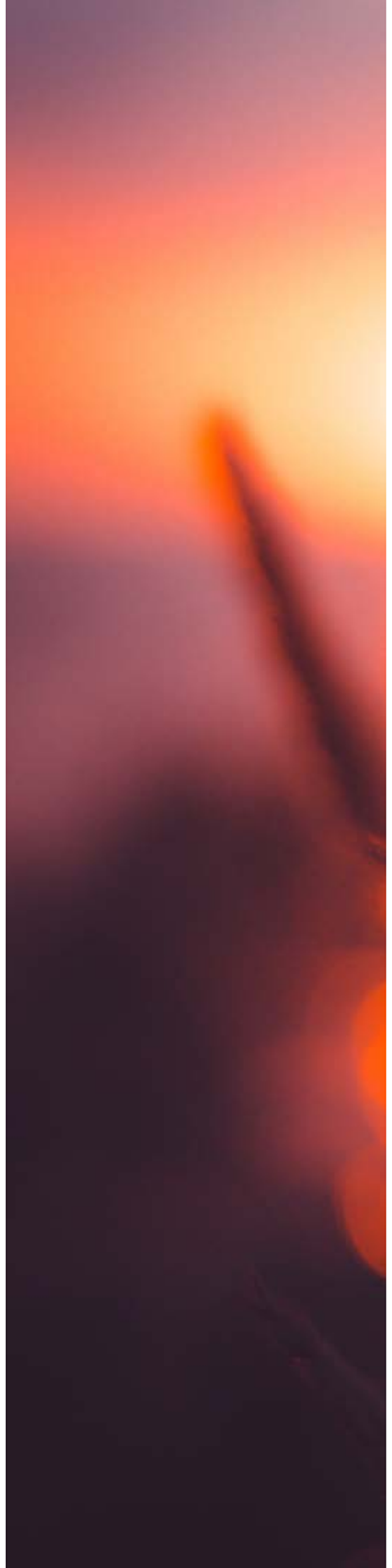

Préambule 2
Introduction 4
Prévention de la violence familiale 5
Méthodologie 14
Contexte et données 15
Principales conclusions à l'appui des recommandations 18
Principes clés des approches de soutien à la prévention de la violence familiale 24
Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale 25
La culture comme moyen d'intervention : 25
Collecte de données et évaluation : 28
Financement accru : 29
Collaboration multisectorielle : 30
Soutien renforcé pour les personnes touchées : 31
Utilisation innovante des plateformes virtuelles : 34
Mieux-être et soutien du personnel : 34
Atténuer les facteurs de risque en apportant un soutien aux enfants et aux jeunes : 35
Programmes de justice communautaire : 35
Annexe A 36
Annexe B 36
Références 37
Attribution 39

Introduction

Le Groupe de travail sur le mieux-être mental (Groupe de travail) a été mis sur pied pour fournir un aperçu et des recommandations sur la meilleure façon de soutenir et de promouvoir le mieux-être mental au sein de la main-d'œuvre en santé mentale, en santé et en toxicomanie des Premières Nations, des Inuit et des Métis pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà que le gouvernement et ses partenaires peuvent prendre. Les données et les informations utilisées pour ce rapport proviennent de présentations faites par des agences gouvernementales et des organisations communautaires, ainsi que de rapports et de données supplémentaires. De nombreux intervenants ont indiqué que les données sur la violence familiale avant et pendant la COVID-19 sont limitées et/ou anecdotiques, et qu'il est nécessaire d'améliorer la manière dont les données sont recueillies et évaluées. La pandémie a également mis en évidence la complexité du secteur de la violence familiale et la nécessité d'une collaboration entre de multiples secteurs (services de protection de l'enfance, système judiciaire, etc.) La COVID 19 ans a également accentué les lacunes dans le secteur de la violence familiale, notamment en ce qui concerne les capacités limitées de la main-d'œuvre, les besoins non satisfaits en matière de services et la nécessité d'un financement public durable, équitable et souple pour les programmes et les mesures de soutien. Tout en mettant en évidence les lacunes et les complexités du secteur de la violence familiale, ce rapport identifie également les approches innovantes qui ont vu le jour au cours de la pandémie. Ce rapport s'efforce d'adopter une approche fondée sur les forces tout en reconnaissant le poids et l'impact de la violence familiale sur les individus, les familles et les communautés.

Les membres du Groupe de travail (dont la liste figure à l'annexe A) espèrent que ces recommandations pourront être utiles aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, aux gouvernements des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi qu'aux membres du Groupe de travail sur la santé publique dans les collectivités nordiques et isolées, dans le cadre de leurs responsabilités de donner suite aux recommandations présentées ici. L'objectif de ce groupe est de jeter les bases d'un soutien au mieux-être mental des travailleurs au service des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans tout le pays.

Prévention de la violence familiale

Avant la colonisation, de nombreuses sociétés des Premières Nations, des Inuit et des Métis étaient matriarcales. Les femmes étaient des chefs respectées et occupaient des rôles importants dans leur société. Les femmes détiennent toujours la lignée matriarcale et continuent de contribuer à façonner et à diriger des communautés et des familles saines et dynamiques. Les problèmes de violence familiale que connaissent les femmes et les personnes 2SLGBTQIA+ des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans la société actuelle découlent des impacts de la colonisation, de l'héritage des politiques coloniales, des conditions socioéconomiques résultant de ces politiques et de la perte des rôles traditionnels des hommes et des femmes, de la famille et des réseaux communautaires (Enquête nationale sur les FFADA, 2019c:44,147; Holmes & Hunt, 2017).

La violence familiale est également fortement liée aux problèmes de mieux-être mental et de consommation de substances (Moffitt et collab., 2013; Andersson & Nahwegahbow, 2010; Berger, 1980). Ces problèmes sont perpétués par les traumatismes et les préjudices historiques et continus du colonialisme. Si la pandémie a accentué les facteurs de risque, ces questions ne sont pas nouvelles (Moffitt et al. 2022, Berger, 1980). Un rapport gouvernemental de 1980 a mis en évidence un « phénomène alarmant » dans lequel 30 à 60 % des décès autochtones dus à la violence et aux accidents étaient associés à la consommation d'alcool et de drogues (Berger, 1980). Si le gouvernement et ses partenaires ne prêtent pas attention aux recommandations formulées dans ce rapport et n'agissent pas en conséquence, il est probable que le cycle des dommages causés par les problèmes de santé mentale, dépendance et la violence familiale se poursuivra.

[1] La distinction entre les Premières Nations, les Inuit et les Métis n'a pas pu être confirmée dans ce cas. Ce rapport n'utilise le terme « autochtone » que lorsqu'il est associé à une statistique ou qu'il n'est pas identifié dans une source originale. Dans le cas contraire, il utilise les termes « Premières Nations, Inuit et Métis » tout au long du rapport afin de reconnaitre les distinctions.

Dans tout le pays, les femmes et les personnes 2SLGBTQIA+ des Premières Nations, des Inuit et des Métis sont confrontées à des taux de violence disproportionnés. Les données nationales montrent que les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones de déclarer avoir subi des violences depuis l'âge de 15 ans (62 % contre 44 %) (Statistique Canada, 2022). En 2016, le Nunavut avait le taux le plus élevé de femmes touchées par la violence familiale au Canada (il s'agit des cas signalés par la police, d'autres cas n'ont peut-être pas été enregistrés) (Pauktuutit Inuit Women of Canada & Comack, 2020). Alors que les personnes 2SLGBTQIA+ sont souvent exclues des statistiques nationales (Enquête nationale sur les FFADA, 2019c), une étude ontarienne a révélé que 73 % des personnes 2SLGBTQIA+ avaient subi des violences dues à la transphobie, et que 43 % avaient subi des violences physiques et/ou sexuelles (Scheim et collab., 2013).

La violence familiale interrompt également des aspects importants de l'enfance, tels que la sécurité émotionnelle et physique, les liens familiaux et la socialisation (Enquête nationale sur les FFADA, 2019a:330). Des études montrent que les enfants qui sont exposés à la violence et/ou qui ont eux-mêmes été victimes d'abus sont plus susceptibles d'être impliqués dans la violence familiale à l'âge adulte (Brownridge et al., 2016; Statistique Canada, 2022). Une étude récente (Statistique Canada, 2022) a montré que les femmes des Premières Nations, inuit et métisses qui ont grandi dans le système gouvernemental de protection de l'enfance sont plus susceptibles d'être agressées au cours de leur vie (Statistique Canada, 2022). Environ 81 % des femmes inuit, métisses et des Premières Nations qui ont grandi dans le système de protection de l'enfance ont subi une agression sexuelle ou physique au cours de leur vie (Statistique Canada, 2022). Pour prévenir la violence familiale, il est essentiel d'assurer la continuité culturelle et de mettre en place des aides et des programmes communautaires pour les enfants, ainsi que l'autonomie en matière de protection de l'enfance.

Bien que les hommes soient le plus souvent identifiés comme les auteurs de violences familiales, ils sont également touchés par la violence familiale (Holmes & Hunt, 2017; Rizkalla et collab., 2021; Brownridge, 2010). Les hommes se heurtent à des obstacles particuliers qui les empêchent d'accéder aux services de soutien, comme le fait de ne pas signaler les faits en raison de la honte ou de la stigmatisation et de ne pas être crus par la police, alors que les femmes sont stéréotypées comme étant les victimes de la violence familiale (Rizkalla et collab., 2021). La reconnaissance de l'expérience des hommes des Premières Nations, des Inuit et des Métis touchés par la violence familiale met en évidence les complexités du colonialisme et des questions liées au genre, comme les concepts non occidentaux de la masculinité, la perte des rôles traditionnels liés au genre, les stéréotypes violents et la discrimination systémique (Rizkalla et collab., 2021; Brownridge, 2010; Innes, 2015; Moffitt et collab., 2013). Alors que les programmes et les services de lutte contre la violence familiale ont tendance à être axés sur les femmes et les enfants, il existe également un besoin important de mieux comprendre et de mieux connaitre les expériences des hommes en matière de violence familiale, ainsi que des programmes et des soutiens fondés sur la culture et conçus spécifiquement pour les hommes.

La famille et les réseaux familiaux élargis sont les pierres angulaires des sociétés des Premières Nations, des Inuit et des Métis et les sources fondamentales du mieux-être et de l'autodétermination. Le colonialisme et l'imposition de valeurs hétéropatriarcales ont perturbé et éradiqué les structures familiales traditionnelles, en se concentrant uniquement sur la famille nucléaire hétérosexuelle (mari/femme, homme/femme), à l'exclusion des personnes 2SLGBTQIA+ (Holmes & Hunt, 2017). La littérature scientifique et les données gouvernementales décrivent souvent la violence familiale au sein des communautés des Premières Nations, inuit et métisses du point de vue de la violence domestique des colons (famille nucléaire hétérosexuelle), plutôt que d'inclure la diversité sexuelle ou la dynamique familiale des Premières Nations, inuit et métisses (Holmes & Hunt, 2017). Cette focalisation principale sur le comportement individuel entre deux personnes néglige les contextes sociaux plus larges qui ont causé et perpétué la violence familiale, comme les traumatismes intergénérationnels, la perte de terres, la relocalisation forcée, l'éradication des structures familiales traditionnelles et des rôles de genre, l'oppression systémique et l'iniquité, ainsi que la perte d'autodétermination (Holmes & Hunt, 2017; Moffitt et collab., 2013; Campbell, 2007). L'accent mis sur les personnes hétérosexuelles englobe également une définition limitée de la violence familiale, qui, si l'on considère les réseaux familiaux plus larges au sein des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, peut être étendue à « ... toutes les formes de violence dirigées contre une personne en raison de son lieu de résidence ou de ses liens familiaux. Elle inclut la dimension physique implicite dans la violence domestique, la violence conjugale, la violence envers les enfants, la violence envers les personnes âgées, la violence entre partenaires intimes et d'autres actes violents entre membres de la famille » (Andersson & Nahwegahbow, 2010:9).

Le gouvernement et ses partenaires doivent reconnaitre, comprendre et intégrer les définitions de la famille des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans les programmes et les services de lutte contre la violence familiale. De nombreuses communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont des réseaux familiaux élargis qui peuvent comprendre des tantes, des oncles, des grands-parents, ainsi qu'une communauté plus large, un clan et une nation (Riggs, 2012). Les réseaux familiaux peuvent contribuer à protéger les membres de leur communauté contre la violence, mais ils peuvent aussi faire preuve de complaisance, perpétuant ainsi la violence. L'influence des familles élargies sur la prévention de la violence doit être reconnue et incluse dans les programmes et les services, ce qui nécessite une approche différente de celle qui consiste à se concentrer uniquement sur les individus au sein d'une famille nucléaire.

Si le gouvernement et ses partenaires ne prêtent pas attention aux recommandations formulées dans ce rapport et n'agissent pas en conséquence, il est probable que le cycle des dommages causés par les problèmes de santé mentale, dépendance et la violence familiale se poursuivra.

La violence familiale est également fortement liée aux déterminants sociaux de la santé, définis comme des « interactions complexes entre les facteurs sociaux et économiques, l'environnement physique et les comportements individuels » (Assemblée des Premières Nations et Santé Canada, 2015). Ils comprennent, entre autres, le revenu, l'éducation, le logement, l'emploi, la sécurité alimentaire, la pauvreté et l'environnement (NCCIH, 2019; Riggs, 2012). De nombreuses communautés éloignées et isolées n'ont pas accès à un logement abordable, à l'éducation, à un emploi stable et à d'autres déterminants sociaux de la santé en raison d'un manque de financement, de services et de programmes équitables (Sultana & Ravanera, 2020). Cette situation est encore aggravée par les effets persistants du colonialisme et des traumatismes intergénérationnels, qui ont entrainé des conséquences à long terme sur la santé et le mieux-être des familles et des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis (Riggs, 2012).

Les déterminants sociaux de la santé se chevauchent de façon complexe, et la prévention de la violence familiale exige que de multiples secteurs gouvernementaux collaborent à l'élaboration et à la prestation de programmes et de services. Bien qu'il existe des initiatives visant à éliminer les complexités juridictionnelles dans d'autres secteurs du mieux-être mental, comme pour les jeunes et les enfants (c.-à-d. le principe de Jordan , l'initiative Inuit Child First, le projet de loi C-92, *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis*), les services et les programmes relatifs à la violence familiale ne sont pas toujours faciles d'accès. Les complexités juridictionnelles ont des répercussions sur les personnes touchées et leurs familles, qui sont confrontées à des risques supplémentaires pour leurs déterminants sociaux de la santé lorsqu'elles ne peuvent pas accéder aux services, par exemple en ne pouvant pas aller au travail ou à l'école. La prévention de la violence familiale exige que les secteurs gouvernementaux travaillent en collaboration et s'attaquent aux multiples déterminants sociaux de la santé, ainsi qu'aux facteurs sous-jacents qui créent et exacerbent les conditions propices à la violence.

Dans les communautés éloignées et isolées, les politiques et pratiques coloniales telles que la relocalisation forcée a également jeté les bases de la violence familiale. La relocalisation forcée peut avoir des coûts sociaux, culturels et économiques importants qui contribuent au contexte social et à l'augmentation du risque de violence familiale. Les conséquences de la relocalisation forcée peuvent inclure la perte de l'autodétermination, la perte de la relation à la terre, la perte des lieux de rassemblement traditionnels et des terrains de chasse, la perturbation des réseaux familiaux et l'accès accru aux drogues et à l'alcool (Campbell, 2007; Moffitt et collab., 2013). Le retour à la terre par le biais d'enseignements traditionnels axés sur la terre et la participation à la guérison axée sur la terre sont essentiels pour se remettre de la violence et modifier les comportements à cet égard (Holmes & Hunt, 2017).

[2] Les services couverts par le principe de Jordan comprennent les soins de répit individuels ou en groupe (Assemblée des Premières Nations, 2018).

La situation géographique des communautés éloignées et isolées présente également des défis uniques en matière de prévention de la violence familiale, notamment un accès plus limité aux ressources et aux services (Campbell, 2007; Moffitt et collab., 2013). Les communautés éloignées et isolées ont des réseaux de personnes moins nombreux et plus isolés, ce qui peut réduire l'anonymat, et ont souvent des logements inadéquats. Ces deux circonstances peuvent limiter les possibilités pour les personnes concernées de s'éloigner de leur agresseur sans quitter leur communauté (Moffitt et collab., 2013). En outre, le système de justice pénale présente des lacunes importantes pour les communautés éloignées et isolées, notamment parce que les décideurs (avocats, agents de probation, policiers, juges) ne font pas partie de la communauté pour laquelle ils prennent des décisions ou n'en connaissent pas le contexte culturel (Moffitt et collab., 2013).

Les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont leurs propres pratiques sages en matière de justice et de gestion des auteurs de violence, qui peuvent être en contradiction avec le système judiciaire occidental. Le système occidental implique souvent une longue séparation de l'individu, de sa communauté et de sa culture, ce qui peut exacerber les problèmes de violence (Campbell, 2007). Les auteurs de violences qui restent ou retournent dans leur communauté dans le cadre de programmes de justice fondés sur la culture et la communauté peuvent obtenir réparation et assumer la responsabilité de leurs actes de manière significative (Enquête sur les FFADA, 2019b:160). La prévention de la violence familiale doit être ancrée dans les pratiques culturelles et inclure tous les membres de la cellule familiale, y compris la communauté au sens large. La culture est la seule intervention percutante et à long terme qui puisse soutenir pleinement le changement des comportements des personnes et de leurs relations avec les autres.

« Au sein des familles et des communautés, les femmes et les personnes 2SLGBTQIA ont tenu des rôles de mères, de grands-mères et de soignants qui travaillent à l'éducation des générations futures et à la préservation des connaissances et des traditions, aux côtés des hommes, mais de manière distincte. Dans de nombreuses sociétés, les rôles de gouvernance des femmes en tant que chefs, ainées, mères de clan et conseillères contribuent à renforcer et à maintenir l'identité collective ».

(Enquête nationale FFADA, 2019a:146)

La pandémie a exacerbé la violence familiale. Les refuges ont indiqué qu'ils étaient débordés ou qu'ils devaient limiter l'accès des familles aux refuges en raison des restrictions imposées par la COVID-19. La pandémie a également entrainé l'isolement des personnes, ce qui a réduit les contacts entre la famille et les amis et multiplié les occasions de violence. Une enquête récente menée par la Thunderbird Partnership Foundation (2022a) a demandé aux participants (n=1 792) d'identifier l'impact de la COVID, 19 ans sur leur vie et leur communauté. Les résultats ont montré que 39 % des adultes et 21 % des jeunes ayant participé à l'enquête avaient constaté une augmentation de la violence familiale (Thunderbird Partnership Foundation, 2022a). Une enquête menée par l'Association des femmes autochtones du Canada (2020) sur les répercussions de la COVID-19 sur les femmes autochtones a révélé les mêmes résultats. Les participantes (n=750) ont indiqué qu'elles subissaient une augmentation de la violence domestique, dont l'auteur principal est le partenaire romantique actuel ou passé. L'étude a montré que les femmes les plus vulnérables vivaient dans le Nord (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest et Yukon) (27 % des participantes), avaient moins de 35 ans (26 % des participantes) et étaient financièrement affectées par la COVID-19 (34 % des participantes) (Association des femmes autochtones du Canada, 2020). Les difficultés financières sont associées à un risque accru de violence domestique (Association des femmes autochtones du Canada, 2020; Piquero et collab., 2021), et les femmes autochtones ont été plus durement touchées financièrement (46 %) que l'ensemble de la population canadienne (34 %), ce qui les expose davantage aux risques (Association des femmes autochtones du Canada, 2020). L'enquête a également révélé que les femmes autochtones étaient plus préoccupées par la violence domestique que par d'autres questions liées à la pandémie (Association des femmes autochtones du Canada, 2020).

L'enquête de la Thunderbird Partnership Foundation (2022a) a révélé d'autres problèmes exacerbés par la pandémie. Les données indiquent que parmi les participants, 77 % des adultes et 66 % des jeunes ont constaté une augmentation de la dépression et de l'anxiété, et 59 % des adultes et 35 % des jeunes ont constaté une augmentation de la consommation de substances psychoactives (Thunderbird Partnership Foundation, 2022a). D'autres problèmes importants concernant les déterminants sociaux de la santé ont également été identifiés. Par exemple, 77 % des adultes et 66 % des jeunes ont indiqué que le chômage avait été aggravé par la pandémie, tandis que 26 % des adultes et 14 % des jeunes ont constaté une augmentation du nombre de sans-abri (Thunderbird Partnership Foundation, 2022a). Ces conséquences ont accru le risque de violence familiale.

[3] Le rapport de l'Association des femmes autochtones du Canada (2020) utilise la terminologie « femmes autochtones » pour englober les femmes des Premières Nations, les femmes inuites et les femmes métisses, ainsi que les personnes de sexe différent et les personnes bispirituelles.

Au sein de la population active, la pandémie a entrainé une augmentation de l'épuisement professionnel et du taux de rotation du personnel. Dans une autre enquête récente de la Thunderbird Partnership Foundation (2020), les travailleurs communautaires ont fait part de préoccupations importantes liées à la pandémie, telles que la résurgence des cas et l'incapacité de traiter les longues listes d'attente en raison des fermetures ou de l'accès limité aux services. Les participants ont également fait état d'une anxiété accrue à l'idée de se retrouver en groupe et d'assister en toute sécurité à des rassemblements sociaux et à des cérémonies. Parmi les résultats positifs, les travailleurs ont constaté une augmentation notable de l'innovation communautaire, des approches de télésanté virtuelle, des activités axées sur la terre et des évènements culturels (Thunderbird Partnership Foundation, 2020).

Ce rapport examine les données et le contexte et s'efforce de comprendre les expériences des organisations de lutte contre la violence familiale afin de fournir des recommandations et des conseils sur la manière dont le gouvernement et les partenaires peuvent soutenir la prévention de la violence familiale pendant et après la pandémie. Bien qu'il existe des lacunes et des défis importants dans le secteur de la violence familiale, la pandémie a également donné lieu à des approches novatrices qui pourraient contribuer à améliorer les programmes et les services. La résurgence du rôle des tantes et des grands-mères dans de nombreuses communautés renforce également la prévention de la violence familiale. Cette résurgence contribue à guérir les familles et à inculquer des valeurs culturelles, ce qui permet de prévenir de futures incidences de la violence tout en promouvant la santé et le mieux-être. Par exemple, cela s'est manifesté pendant la pandémie par la Grandmother Ribbon Campaign (campagne de rubans des grands-mères), qui a apporté un soutien à plus de 2 500 participants. Les progrès sont également visibles dans le travail effectué par les organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui dirigent la mise en œuvre des 231 appels à la justice de la commission d'enquête nationale.

La question de la violence familiale ne découle pas de la capacité d'un individu à être violent, mais du fait qu'il vit au sein d'un système colonial historique et permanent qui s'efforce de démanteler les sociétés des Premières Nations, des Inuit et des Métis et d'éradiquer les réseaux familiaux traditionnels. Pour déconstruire les systèmes coloniaux nuisibles, il faut renforcer les mécanismes d'autodétermination et d'autogouvernance au niveau du système, y compris la revitalisation et la reconnaissance par le gouvernement des lois traditionnelles et coutumières (Assemblée des Premières Nations, 2021:9). Les programmes et services de prévention de la violence familiale doivent également renforcer l'autonomie individuelle et communautaire ainsi que la capacité à lutter contre la violence familiale par des méthodes traditionnelles (Holmes & Hunt, 2017). Afin de soutenir la santé et le mieux-être holistique des individus et des communautés et de modifier les relations avec la violence, il est essentiel de renforcer le lien avec la culture et de faciliter l'autodétermination et l'autogouvernance (Holmes & Hunt, 2017).

Exemple de pratique éclairée dirigée par les Métis :

Campagne de rubans des grands-mères

La *Campagne de rubans des grands-mères* a envoyé plus de 2 500 rubans violets à ceux qui en ont fait la demande, et la campagne a atteint des familles métisses en Australie. Le violet est la couleur des grands-mères métisses. C'est l'une des couleurs les plus chères à fabriquer et elle représente le mélange des couleurs bleue (stabilité) et rouge (passion). Les rubans représentaient un encouragement et un espoir pour ceux qui vivaient les difficultés de la pandémie. Les rubans pouvaient être accrochés là où le destinataire le souhaitait - fenêtres, jardins, portes ou images en ligne - afin de créer un soutien visuel pour tous ceux qui les voyaient.

(Les Femmes Michif Otipemisiwak, 2022a)

Exemple de pratique éclairée dirigée par les Premières Nations, les Inuit et les Métis :

Plans d'action du GTFFADA

En réponse aux conclusions du rapport de l'Enquête nationale sur les FFADA, des organisations non gouvernementales ont élaboré des plans d'action communautaires pour renforcer et soutenir la mise en œuvre des 231 appels à la justice de l'Enquête nationale.

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a mené à bien un processus de mobilisation avec les personnes, les familles et les organisations locales des Premières Nations concernées afin d'élaborer un plan d'action national axé sur la communauté et tenant compte des traumatismes, qui accorde la priorité aux besoins des femmes des Premières Nations. Le **Plan d'action national des Premières Nations pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones** décrit les mesures prioritaires à prendre pour soutenir la mise en œuvre des 231 appels à la justice dans les régions de l'APN. Au-delà du soutien aux femmes et aux filles, le rapport reconnait également l'importance d'impliquer les hommes et les garçons dans le processus de guérison, un processus qui « devrait être guidé par la sagesse de nos grands-mères » (Assemblée des Premières Nations, 2021:5).

Les organisations Pauktuutit Women of Canada et Inuit Tapiriit Kanatami ont dirigé l'élaboration d'un plan d'action spécifique aux Inuit, le **Plan d'action national inuit sur les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA+ inuit disparues et assassinées**. L'objectif du plan d'action national inuit est de guider la mise en œuvre des 46 appels à la justice spécifiques aux Inuit, tels qu'ils ont été définis par l'Enquête nationale. Le Plan d'action national pour les Inuit contient à la fois des actions menées par le gouvernement, qui adopte une approche fondée sur les droits, et des actions menées par les Inuit, sous l'égide des organisations inuit de revendication territoriale.

Les Femmes Michif Otipemisiwak a publié le rapport intitulé **Weaving Miskotahâ, The Métis Nation's Journey to Ending Missing and Murdered Women, Girls and 2SLGBTQIA+** (tisser la Miskotahâ, le parcours de la nation métisse pour mettre fin aux disparitions et aux meurtres de femmes, de filles et de personnes ayant des besoins particuliers). Ce rapport décrit le cadre de mise en œuvre de la nation métisse pour 62 appels au changement spécifiques aux Métis, ou Miskotahâ, afin de compléter les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale. Les appels à la Miskotahâ ont été élaborés dans le cadre d'un vaste processus de participation de plus de 300 dirigeants métis et membres de la communauté. Cette mobilisation a permis d'identifier les besoins et les priorités propres aux Métis, ainsi que les actions ciblées pour répondre aux questions du GTMIM pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA+ métisses (Les Femmes Michif Otipemisiwak, 2021a; Les Femmes Michif Otipemisiwak, 2022b).

Méthodologie

Le groupe de travail s'est réuni au printemps et à l'été 2022 lors d'une série de réunions l'après-midi, alternativement les mardis et les jeudis. Un outil de conférence virtuelle a été utilisé pour connecter les membres à travers le pays, permettant une pleine participation. Les réunions ont duré deux heures et le secrétariat du groupe de travail a apporté son soutien en préparant des résumés de chaque réunion, en contribuant à l'élaboration d'un ordre du jour prévisionnel et en facilitant l'invitation des orateurs. Les membres du groupe de travail étaient chargés d'examiner les documents et les notes d'information avant les réunions, de discuter des présentations et de s'y intéresser afin de formuler des recommandations.

L'ordre du jour des réunions suivait généralement un schéma similaire, avec une ouverture administrative pour solliciter la participation des membres du groupe de travail, et des présentations d'organisations communautaires et de partenaires gouvernementaux sélectionnés, avec la possibilité pour les membres du groupe de travail de poser des questions. La discussion portait sur les informations présentées, les implications des recommandations et l'identification des ressources et des exemples de bonnes pratiques. Les intervenants ont ensuite été invités à se joindre aux futures réunions sur la prévention de la violence familiale afin de favoriser l'apprentissage continu grâce à d'autres présentations et d'étayer les recommandations et le rapport final.

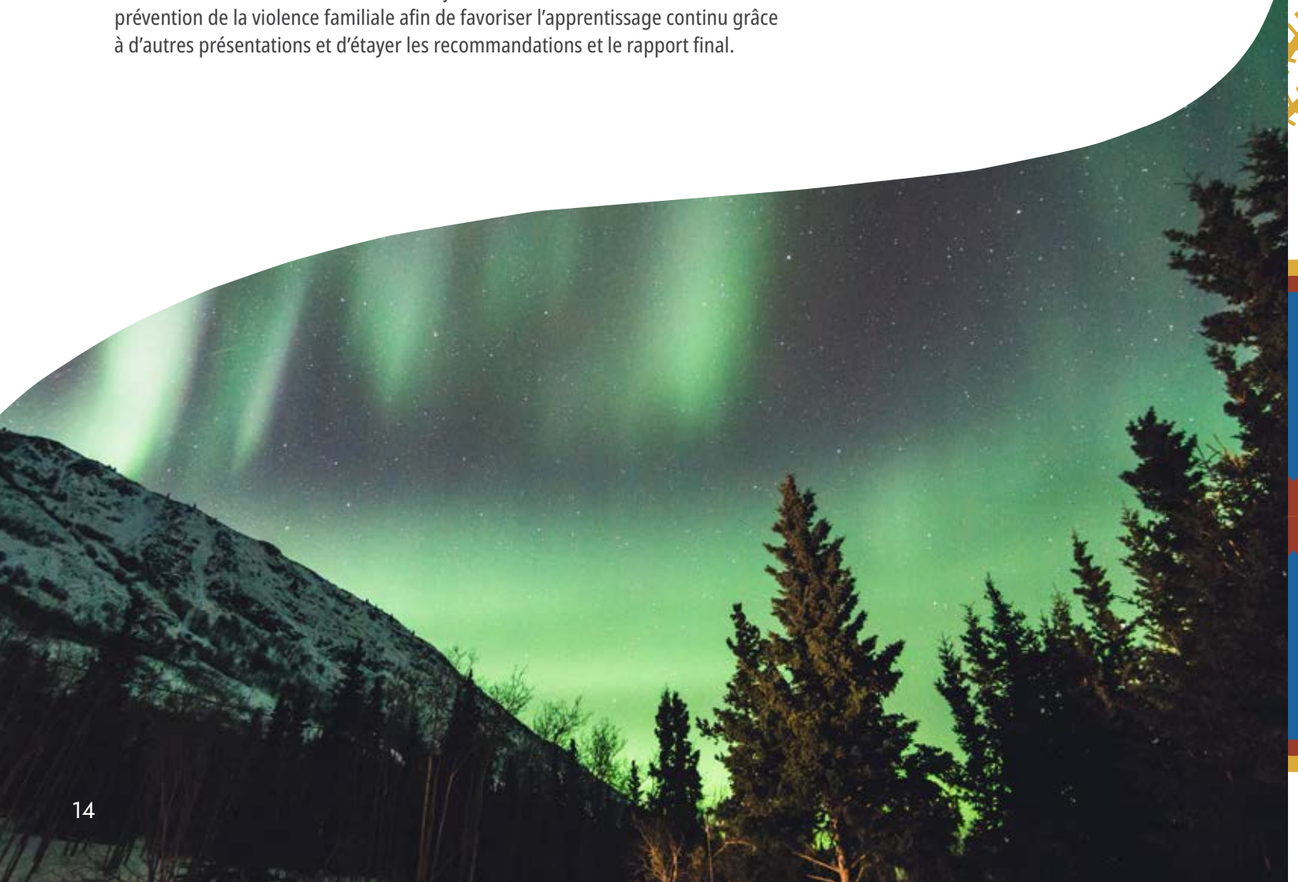

Contexte et données

Avant la pandémie de COVID-19, le secteur de la violence familiale présentait des lacunes importantes qui maintenaient les personnes touchées et leurs familles dans des situations de vulnérabilité. La pandémie a exacerbé les tensions au sein du secteur et a mis en évidence des domaines clés d'insuffisance et de capacité limitée. La capacité limitée de la main-d'œuvre entourant le secteur de la violence familiale s'est manifestée dans l'élaboration du rapport, où moins d'organisations communautaires ont pu participer aux séances par rapport à d'autres rapports élaborés par le groupe de travail.

Tout au long de la pandémie, la réponse du gouvernement au secteur de la violence familiale a constitué un défi permanent pour les communautés. Des montants limités de financement immédiat étaient disponibles, sans possibilité de financement durable à long terme. Le manque de personnel dans les refuges et autres organisations de lutte contre la violence familiale a eu un impact direct sur la capacité à donner la priorité à la collecte de données et à l'évaluation des soutiens et des services. Cette situation désavantage les organisations de lutte contre la violence familiale, car elles ne sont pas en mesure d'identifier et de quantifier leurs besoins conformément aux politiques gouvernementales, ce qui affecte leur capacité à obtenir un financement adéquat. La capacité du personnel est affectée par la distribution des fonds gouvernementaux aux refuges et aux organisations de lutte contre la violence familiale, qui est souvent complexe et cloisonnée. Une collaboration multisectorielle et un soutien supplémentaire à la navigation pour les organisations de lutte contre la violence familiale sont nécessaires.

Les efforts déployés par le gouvernement tout au long de la pandémie pour soutenir les refuges et leur fournir les produits de première nécessité ont été insignifiants. De nombreux refuges n'ont pas été en mesure de fournir leurs services de base parce qu'ils n'avaient pas accès à l'équipement de protection individuelle (EPI). Le manque d'EPI a limité la capacité des refuges à rester ouverts et/ou à fournir des services aux personnes et aux familles touchées par la violence familiale. Le manque de services a coïncidé avec une augmentation de la violence familiale pendant la pandémie. Le YWCA Agvik Nunavut (qui gère un refuge d'urgence pour femmes et un refuge pour sans-abri au Nunavut) a signalé un risque accru de violence pour les personnes touchées, car elles ne pouvaient pas quitter leur domicile ou leur partenaire violent restait à la maison pendant de plus longues périodes. Le YWCA Agvik Nunavut a également indiqué qu'en raison des restrictions imposées par le gouvernement sur le nombre de personnes pouvant se rassembler, les personnes touchées avaient moins de possibilités de rester avec des amis ou des familles. Les personnes touchées qui avaient la possibilité d'accéder à un refuge devaient souvent y rester plus longtemps en raison des retards dans les procédures judiciaires dus à la pandémie. Ces retards ont eu un impact sur la réintégration en rendant difficile le retour en toute sécurité des personnes affectées dans leurs communautés. L'organisation Les Femmes Michif Otipemisiwak a également évoqué son expérience d'un risque accru de violence familiale pendant la pandémie. Les gens n'ont pas pu se connecter à leur communauté de la même manière, ce qui a conduit à un isolement accru, et les personnes les plus proches de la personne touchée n'ont pas pu voir les signes de violence et offrir leur soutien. Ces exemples montrent à quel point il est important que le gouvernement fournisse aux centres d'hébergement les ressources nécessaires pour répondre à la demande et rester pleinement opérationnels pendant et après la COVID 19.

« Les femmes autochtones (17 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles de déclarer qu'elles n'avaient pas beaucoup ou pas du tout confiance dans la police, par rapport aux femmes allochtones (8,2 %) ».

(Statistique Canada, 2022:3)

L'accessibilité aux services et au soutien est un problème important dans le secteur de la violence familiale, qui a été exacerbé par la pandémie. L'accessibilité est liée à la navigation des services et à la capacité d'accéder physiquement aux services, qui peuvent se trouver à une distance importante de la communauté d'origine d'une personne. La logistique de l'accès aux abris et aux services peut être encore plus compliquée pour les personnes handicapées ou qui ont besoin d'un soutien pour l'accessibilité. Les personnes et les jeunes 2SLGBTQIA+ peuvent également être confrontés à des difficultés et à des obstacles particuliers pour accéder aux services, en raison de la sécurité et de couches supplémentaires de marginalisation. Les hommes sont également touchés par la violence familiale, mais ils n'ont pas toujours accès aux aides et aux services qui leur sont destinés.

L'accès aux services peut être encore compliqué par les relations avec les gardiens du secteur de la violence familiale. Par exemple, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la police locale sont les principales sources d'orientation des auteurs de violences vers leur communauté et les programmes de justice fondés sur la culture (ministère de la Justice du Canada, 2017). Cependant, en raison de l'implication de la GRC et de la police dans la colonisation, l'établissement de relations et de la confiance peut s'avérer difficile (Pauktuutit Inuit Women of Canada & Comack, 2020). Au Nunavut, il existe des voies uniques dans le système de lutte contre la violence familiale où les personnes doivent être orientées vers les refuges. Naviguer dans cette voie peut être un processus difficile pour les communautés nordiques qui manquent de confiance envers les agences gouvernementales en raison de l'histoire des préjudices coloniaux. Par exemple, l'organisation YWCA Agvik Nunavut a remarqué que de nombreux renvois sont effectués par des infirmières communautaires plutôt que par des agences de services familiaux. Ce manque de confiance limite le nombre d'orientations et de points d'accès au système des refuges, ce qui souligne la nécessité de renforcer les relations entre les agences gouvernementales et les communautés qu'elles desservent. Pendant la pandémie, la présence de la police et d'autres agents d'orientation pour faciliter l'accès au système des refuges a également été réduite.

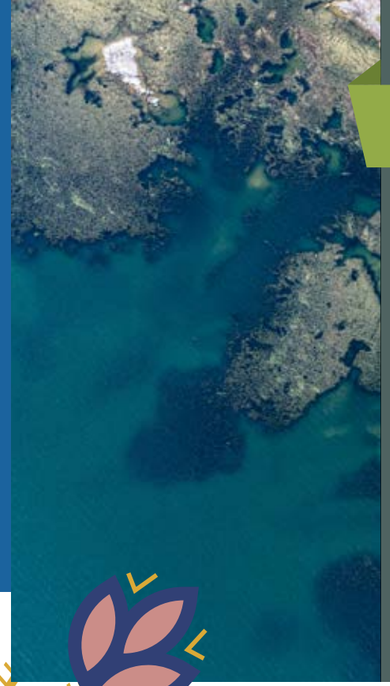

Exemple de pratique éclairée dirigée par les Premières Nations :

L'engagement 60 x 60

À la fin du mois de février 2022, la Tsow-Tun Le Lum Healing Society a lancé une campagne en ligne pour sensibiliser le public au syndrome de l'immunodéficience maternelle et infantile (FFADA) et pour honorer et commémorer les êtres chers disparus. Cette campagne s'intitulait « Mobilisation 60 x 60 » et demandait aux gens de sortir et d'être actifs 60 jours avant la Journée nationale de sensibilisation au syndrome de la méningite à méningocoques, le 6 mai. Les gens étaient encouragés à être actifs pendant 60 minutes par jour et à partager leurs activités avec d'autres sur les médias sociaux. Les gens ont marché, couru et fait du vélo en l'honneur des FFADA et pour se souvenir des êtres chers disparus. Plus de 3 000 personnes se sont inscrites à la campagne et les participants ont reçu un teeshirt et des masques. Les vêtements ont contribué à sensibiliser les gens à la campagne et à faciliter la conversation entre les participants et les autres membres de la communauté. L'équipe 60 x 60 a également veillé sur les êtres chers disparus par le biais de la tradition sacrée de brulage de nourriture des Salishs de la côte. (Tsow-Tun Le Lum Healing Society, 2022).

Dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, les services et les travailleurs spécialisés dans la lutte contre la violence familiale fonctionnent au-delà de leurs capacités. L'accès aux services de lutte contre la violence familiale est difficile en raison du nombre insuffisant de services disponibles pour répondre aux besoins des individus et des communautés. Lorsque des personnes sont orientées vers ces services, les délais d'attente sont souvent très longs et il n'y a pas de possibilité de soutien global. L'incapacité à répondre aux besoins des personnes concernées peut être encore compliquée par les structures de financement du gouvernement fédéral, qui peuvent exiger des organisations qu'elles choisissent les services de santé qui seront prioritaires. Dans ce cas, les services de lutte contre la violence familiale peuvent être délaissés au profit d'autres besoins et programmes liés à la santé. Il est essentiel que le gouvernement fournisse un financement durable et souple pour les programmes et les services, ainsi qu'un financement des immobilisations, comme l'Initiative pour les maisons d'hébergement et le logement des Autochtones (SCHL, 2022) pour la construction et l'exploitation de maisons d'hébergement et de logements de transition.

La pandémie a été et continue d'être un défi. Toutefois, l'ingéniosité des communautés et des travailleurs a donné lieu à des pratiques judicieuses qui devraient être mises à profit pour améliorer les programmes et l'accessibilité. Par exemple, le passage à des formats virtuels a permis d'augmenter les taux de participation à certains programmes. Les formats virtuels pour les programmes et les services peuvent améliorer l'accessibilité en supprimant les obstacles liés au transport ou à la capacité d'être physiquement présent dans une organisation pour participer aux programmes. Les campagnes en ligne qui ont permis de sensibiliser le public à des initiatives importantes, telles que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA), ainsi que les campagnes virtuelles de lutte contre le racisme, ont également connu un succès considérable. L'augmentation des possibilités virtuelles entraine également des considérations qui doivent être prises en compte (par exemple, s'assurer que les membres de la communauté ont accès à l'internet et aux appareils internet). Différentes approches innovantes utilisées tout au long de la pandémie pourraient améliorer l'accessibilité des programmes de lutte contre la violence familiale et promouvoir la sensibilisation et la sécurisation culturelles.

Principales conclusions à l'appui des recommandations

La cueillette et l'évaluation des données :

Les données permettent de renforcer les propositions de financement du gouvernement, d'identifier les opportunités et les lacunes, et de suivre l'efficacité des programmes et des services. Elles éclairent également la poursuite et/ou le développement de nouveaux services, politiques et programmes. La cueillette et l'évaluation des données sont difficiles en raison de plusieurs complexités dans le secteur de la violence familiale. Le personnel des refuges et des organisations de lutte contre la violence familiale a une capacité limitée en raison de sa charge de travail élevée, ce qui a une incidence sur sa capacité à recueillir et à évaluer les données. La violence familiale est souvent sous-déclarée en raison de la peur et du manque de confidentialité, entre autres raisons. Il peut également être difficile de suivre l'efficacité à long terme des programmes de prévention de la violence familiale en raison de l'incertitude du financement et de l'incapacité à renforcer la capacité des organisations à mener à bien le travail. Par exemple, les intervenants de l'agence gouvernementale Sécurité publique Canada ont évoqué la difficulté de réaliser des études longitudinales (plus de cinq ans) sur les jeunes ayant participé à des programmes de prévention, en raison d'un manque de financement et de stabilité des programmes.

Nécessité d'un financement équitable, à long terme et flexible :

Pendant la pandémie, le gouvernement fédéral a mis à disposition un certain financement augmenté. Cependant, une part importante de ce financement a été donnée directement aux gouvernements et aux organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis responsables de la distribution. Par conséquent, de nombreux refuges n'ont pas reçu de fonds supplémentaires en raison de priorités concurrentes. Lorsque certains organismes ont reçu des fonds, ce n'était que pour une période limitée, ce qui les a empêchés de les utiliser pleinement. Par exemple, Les Femmes Michif Otipemisiwak ont reçu des fonds supplémentaires liés à la pandémie, mais elles fonctionnaient en mode d'urgence et n'ont pas pu profiter pleinement des fonds supplémentaires avant que les fonds ne soient brusquement interrompus.

La manière dont le gouvernement finance les programmes et les services dans le secteur de la violence familiale est complexe et déroutante. Il serait bénéfique pour les organisations de lutte contre la violence familiale d'avoir une approche coordonnée ou à porte unique des modèles de financement qui leur sont proposés. Les changements apportés au processus de financement comprendraient également l'amélioration de la manière dont le financement fédéral est fourni aux provinces et aux territoires et coordonné avec eux. Le financement a tendance à être cloisonné, ce qui rend les choses difficiles, car le secteur de la violence familiale repose sur la collaboration entre différents partenaires. En particulier, les communautés situées au nord du 60e parallèle sont confrontées à des difficultés supplémentaires, car les accords de financement y sont différents de ceux des communautés des régions méridionales (au sud du 60e parallèle). Les communautés du Nord ne disposent pas toujours des mêmes structures ou leviers de financement en raison des compétences régionales du gouvernement colonial. Les barrières juridictionnelles sont souvent négligées lors de l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux et conduisent souvent à des inégalités en matière de services.

Le financement offert par le gouvernement fédéral pour soutenir les programmes destinés aux personnes et aux familles touchées par les FFADA est une option pour le soutien supplémentaire des programmes. Par exemple, la British Columbia First Nations Health Authority (BC FNHA) a reçu des fonds supplémentaires dans le cadre de l'initiative et a demandé à ses régions d'explorer les programmes de soutien au mieux-être mental qui ont besoin d'un soutien supplémentaire. La BC FNHA a déclaré que son objectif était de « s'assurer que les survivants et leur famille ont accès à des services de santé et de mieux-être appropriés et que nous pouvons fournir des mesures appropriées pour les services des FFADA ». Le financement supplémentaire pour les personnes et les familles touchées par les FFADA pourrait être utile pour d'autres programmes dans l'ensemble des organisations des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Le secteur de la violence familiale a grand besoin d'une augmentation du financement, non seulement pour les programmes et les services, mais aussi pour soutenir le renforcement des compétences de la main-d'œuvre. Le financement de la main-d'œuvre repose souvent sur des formules et des modèles de financement dépassés qui font que les travailleurs communautaires sont sous-payés par rapport à leurs collègues qui travaillent dans des rôles occidentaux comparables dans l'Ouest. Le gouvernement fédéral ne fournissant souvent qu'un financement à court terme pour les programmes, l'incertitude de la sécurité de l'emploi crée des conditions de travail précaires pour les travailleurs. Cette insécurité de l'emploi accroit le stress des travailleurs, accélère l'épuisement professionnel et les taux élevés de rotation du personnel. Un financement accru et équitable est nécessaire pour garantir la parité salariale, la sécurité de l'emploi pour les travailleurs et pour réduire l'épuisement professionnel. Des investissements dans le développement d'infrastructures sont nécessaires pour aider les travailleurs à fournir un soutien à long terme dans leur rôle, en particulier pour le développement des compétences, la formation continue et le mentorat, ainsi que pour l'amélioration des soutiens culturels.

Principales conclusions à l'appui des recommandations

Une collaboration multisectorielle :

La violence familiale est complexe et recoupe de multiples secteurs, notamment le système judiciaire, le système de protection de l'enfance, les services de santé mentale et de toxicomanie, entre autres. Il est impératif que les différents secteurs travaillent en collaboration pour obtenir des financements et pour élaborer et fournir des programmes et des services. Il est impératif d'élaborer une approche fondée sur les points forts qui soutienne des services holistiques et complets pour les membres des Premières Nations, les Inuit et les Métis, leurs familles et leurs communautés qui sont victimes de violence familiale.

Un soutien renforcé pour les personnes touchées :

Il est nécessaire de décharger les personnes affectées de la responsabilité d'agir et de faire peser davantage la responsabilité d'agir sur l'auteur de l'infraction. Les personnes touchées sont souvent obligées de quitter leur maison, leur communauté et leur culture pour trouver la sécurité. Les communautés nordiques et isolées sont confrontées à des difficultés accrues, car l'aide est souvent proposée à une distance importante de leur communauté d'origine. Ces pratiques ne respectent pas la législation sur la protection de l'enfance adoptée en 2020, le projet de loi C-92 intitulé *Loi relative aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis*. Cette loi a été élaborée en reconnaissance des politiques et pratiques coloniales historiques et actuelles qui séparent les enfants de leur famille, de leur culture et de leur communauté. La loi reconnait le droit à l'autodétermination et à l'autonomie des Premières Nations, des Inuit et des Métis, y compris en ce qui concerne la prise en charge de leurs enfants. Le projet de loi C-92 stipule que la sécurité physique, émotionnelle et psychologique de l'enfant, ainsi que son lien avec la culture et la communauté, est prioritaire lorsque des décisions sont prises en son nom (Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, 2019). Le projet de loi C-92 vise également à mettre en œuvre la loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), qui souligne le droit des Premières Nations, des Inuit et des Métis d'accéder à leur culture, de la transmettre et de la revitaliser, ainsi que la protection des femmes et des enfants (Assemblée générale des Nations Unies, 2007) . Le manque de refuges et de services disponibles, y compris le manque de coordination des services dans les régions éloignées et isolées, ne permet pas de respecter la loi qui vise à garantir l'accès permanent et la continuité culturelle des enfants et de leurs familles.

Le système des refuges est complexe et déroutant, ce qui ajoute au stress des personnes touchées par la violence dans une période de vulnérabilité. Séjourner dans un refuge peut être une expérience isolante en raison de la distance géographique, du fait d'être seul et physiquement séparé de sa famille, de sa communauté et de sa culture. Une personne cherchant la sécurité et le soutien dans un refuge peut décider de retourner dans sa communauté et de risquer sa sécurité en raison de l'isolement qu'elle ressent dans le refuge. Les Femmes Michif Otipemisiwak (2021a:17,18,79) déclarent également qu'au-delà de la nécessité d'augmenter le nombre de refuges, il est essentiel de disposer de services de transport accessibles et abordables afin de garantir que les personnes touchées puissent se déplacer pour se mettre en sécurité. Le besoin de services de transport abordables et accessibles est évident dans toutes les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, en particulier dans les communautés isolées et éloignées, où l'accès à des services de transport abordables peut constituer le principal obstacle à l'accès à un refuge et à la sécurité.

La *Liard Aboriginal Women's Society* est une organisation qui offre un soutien aux personnes touchées par les abus physiques et sexuels liés aux pensionnats, ainsi que d'autres programmes. L'organisation a discuté de l'importance d'utiliser les langues des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour soutenir les personnes touchées. La déformation des évènements (à la fois verbale et écrite) est fréquente dans les cas de violence signalés. La Liard Aboriginal Women's Society a souligné que l'utilisation des langues ancestrales dans les témoignages est essentielle pour la personne touchée et pour comprendre ce qui s'est passé (p. ex. révéler la violence et clarifier la responsabilité de l'auteur).

L'Indian Residential School Survivor Society a décrit la manière dont elle inclut les hommes et les garçons dans leur travail au sein de FFADA. Elle a reçu un grand nombre de demandes de renseignements sur la façon dont les garçons et les hommes disparus et assassinés des Premières Nations, des Inuit et des Métis seront reconnus et sur le moment où ils le seront. En réponse, elle a créé une base de données sur les garçons et les hommes disparus et assassinés et a organisé une cérémonie où de la nourriture est brulée en guise d'offrande, pour rendre hommage à ceux qui sont décédés.

[4] DNUDPA articles 7(1)(2), 13, 21(1)(2), 22(2)

« Notre culture [inuite], la terre et nos relations avec les autres sont notre force. Elles peuvent nous aider à relever les défis de la vie et à guérir des expériences douloureuses ».

(Pauktuutit, 2020:1)

Principales conclusions à l'appui des recommandations

Les plateformes virtuelles :

La pandémie a entrainé un passage aux plateformes virtuelles pour de nombreux organismes, programmes et services au sein du secteur de la violence familiale. De nombreux groupes communautaires ont fait preuve de créativité et d'innovation dans la manière dont ils ont utilisé les plateformes virtuelles pour faire avancer leur travail. Par exemple, la Indian Residential School Survivor Society et la Tsow-Tun Le Lum Healing Society ont mis en ligne différents ateliers tels que des cercles de partage, la fabrication de tambours, le tissage du cèdre et le tissage de la laine. Des colis contenant le matériel nécessaire ont été envoyés aux membres des communautés avant l'évènement et, dès réception de leur colis, les participants ont pu s'assoir et travailler ensemble virtuellement. Les cérémonies, lorsqu'elles étaient appropriées, ont également été transférées en ligne (par exemple, les cérémonies de purification, les enseignements des ainés et les promenades virtuelles en forêt). L'Indian Residential School Survivor Society et la Tsow-Tun Le Lum Healing Society a décrit comment elles ont fourni des iPads aux travailleurs culturels et une formation sur Zoom. Les organisations ont également réussi à obtenir une subvention qui leur a permis de fournir des iPads remis à neuf aux membres de la communauté.

D'autres programmes ont pu passer à un format virtuel avec des résultats positifs et innovants. Par exemple, Justice Canada a décrit comment la participation à ses programmes de justice réparatrice pour les personnes touchées par la pandémie avait augmenté lorsque le programme était proposé en ligne. La pandémie a incité de nombreuses organisations à développer des services et des programmes virtuels. Le Whitehorse Aboriginal Women's Circle, qui propose des programmes et des services visant à aider toutes les femmes autochtones du Yukon, lance un nouveau centre de ressources virtuelles pour fournir des ressources culturelles en ligne. Cependant, tous les programmes des régions nordiques et isolées ne peuvent pas facilement passer au format virtuel. Par exemple, la Liard Aboriginal Women's Society a décrit comment le passage à la formation virtuelle a entrainé une baisse de la participation à son programme de formation à la défense des droits. Bien que le format virtuel n'ait pas été adapté à tous les programmes, certaines pratiques créatives et novatrices devraient être développées afin d'améliorer tous les programmes et services applicables.

Le soutien à la main-d'œuvre :

Les travailleurs dont le travail consiste à soutenir les personnes et les familles touchées par la violence familiale, tel que les travailleurs des refuges, les ainés et les conseillers, entre autres, constituent une partie essentielle du secteur de la violence familiale. La pandémie a mis en lumière les problèmes persistants de main-d'œuvre dans les communautés éloignées et isolées, tels que les taux élevés d'épuisement professionnel et de rotation du personnel, le financement à long terme limité et la sécurité de l'emploi pour le personnel, et les travailleurs extérieurs aux communautés qui peuvent manquer de compréhension culturelle et de sécurité culturelle et qui sont amenés à apporter leur aide à court terme. Au début de la pandémie, de nombreux praticiens et prestataires de services extérieurs à la communauté sont retournés dans le sud. Cela a entrainé une pénurie de personnel supplémentaire et une pression accrue sur l'administration des aides et des services. Pour les communautés inuit, la pandémie a exacerbé les pénuries de personnel lorsque de nombreux employés n'appartenant pas à la communauté sont partis, soulignant le besoin de travailleurs issus de la communauté comme étant essentiel pour maintenir la prestation et la continuité des programmes et des services. Par exemple, les membres de la communauté de Baker Lake, au Nunavut, qui ont participé au programme Mianiqsijit (un programme qui offre des services de conseil à la communauté depuis plus de 30 ans), ont exprimé qu'ils étaient plus à l'aise lorsqu'ils parlaient avec des travailleurs de leur propre communauté et dans leur propre langue (Radio-Canada International, 2017). Les travailleurs issus de la communauté peuvent facilement comprendre le contexte culturel des histoires racontées par les clients et établir un lien avec les membres de la communauté en quête de soutien. Le fait d'avoir un taux de roulement élevé des travailleurs provenant de l'extérieur des communautés entrave la guérison. Les résidents de Baker Lake ont également déclaré qu'il y avait un sentiment accru de stabilité lorsqu'il y avait une approche à porte unique pour les services par le biais des navigateurs du système (Radio-Canada International, 2017).

Key findings that support the recommendations

Une justice et une prévention fondées sur la communauté :

La prévention de la violence familiale ne doit pas être axée uniquement sur l'individu touché; les auteurs ont également besoin d'être soutenus pour construire et renforcer leurs valeurs culturelles en respectant et en responsabilisant les femmes. Il est également impératif de réduire les facteurs de risque entourant la violence familiale, tels que la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau d'éducation. Les partenariats entre les différents secteurs liés à la réduction des facteurs de risque de la violence familiale peuvent contribuer à soutenir le passage à des efforts préventifs. Fournir un soutien et travailler à l'amélioration de tous les déterminants sociaux de la santé s'aligne sur les valeurs culturelles et l'holisme.

Il est essentiel que les programmes de prévention de la criminalité et de justice réparatrice bénéficient d'un financement équitable et qu'ils soient fondés sur la culture et la communauté. Les communautés ont leurs propres méthodes de justice, et il est important que les approches culturelles de la justice soient utilisées pour aider à guérir l'individu, l'auteur du délit et la communauté. Les données indiquent que les programmes de justice communautaire ont connu un grand succès en aidant les participants à transformer leur vie, à réduire les récidives et à améliorer la sécurité de la communauté tout en réduisant les coûts pour le système judiciaire (ministère de la Justice du Canada, 2017: iii,v). Les programmes de justice et de prévention communautaires profitent à l'ensemble de la communauté parce qu'ils reconnaissent les priorités de la communauté, facilitent la mobilisation des membres de la communauté et renforcent les compétences de la communauté.

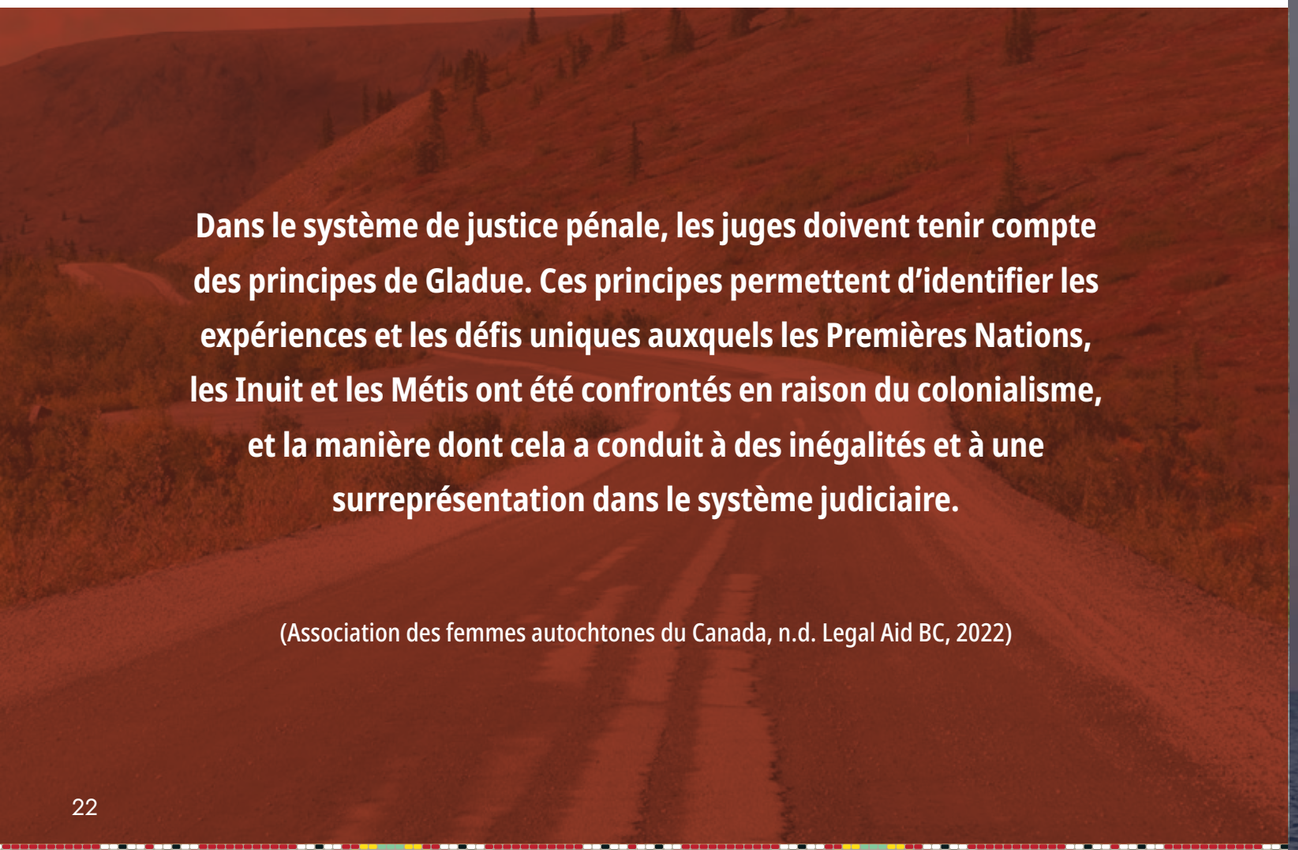

Dans le système de justice pénale, les juges doivent tenir compte des principes de Gladue. Ces principes permettent d'identifier les expériences et les défis uniques auxquels les Premières Nations, les Inuit et les Métis ont été confrontés en raison du colonialisme, et la manière dont cela a conduit à des inégalités et à une surreprésentation dans le système judiciaire.

(Association des femmes autochtones du Canada, n.d. Legal Aid BC, 2022)

Exemples de pratiques éclairées dirigées par des Inuit :

Programmes de prévention de la violence fondée sur le sexe par les femmes inuit Pauktuutit du Canada

Pauktuutit Inuit Women of Canada (Femmes inuit Pauktuutit du Canada) dispose d'une variété de programmes et d'outils pour aider à prévenir et à éduquer les Inuit et leurs communautés sur la violence domestique et sexiste. Ces programmes s'adressent non seulement aux femmes, mais aussi aux hommes et aux jeunes. (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2022b)

Répondre aux besoins des survivants : Violence fondée sur le sexe et le système de justice pénale dans l'Inuit Nunangat :

Un projet de recherche qui analyse la réponse du système de justice pénale à la violence sexiste en Inuvialuit, au Nunavut et au Nunavik. Cette recherche se concentre sur la collecte des diverses expériences des femmes inuit qui ont demandé l'aide du système de justice pénale. La recherche vise à identifier les besoins, les lacunes et les défis auxquels les femmes inuit sont confrontées, et à faire progresser les stratégies de prévention du crime et du système de justice pénale afin d'éviter la revictimisation. (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2022c)

Conversation nationale sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiens :

Ce projet est divisé en deux volets différents, l'un travaillant avec des jeunes de tout le Canada, et l'autre étant un volet destiné aux jeunes autochtones qui se concentrent sur la promotion de conversations sur la promotion et le travail en vue d'un changement social pour l'égalité des sexes (gouvernement du Canada, 2020). Grâce à ce programme, Pauktuutit Inuit Women of Canada soutient l'engagement des jeunes inuit dans la création de conversations et le développement d'une compréhension des questions coloniales liées à l'égalité des sexes dans leurs communautés. Les principes traditionnels inuit Qaujimajatuqangit (valeurs sociales inuit) montrent comment l'égalité des sexes fait partie de la vie des Inuit. (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2022e)

Ikajuqatigiiniq: les chemins de la jeunesse inuit vers la prévention de la violence, boite à outils pour les initiatives de jeunesse :

Ikajuqatigiiniq est un camp de jeunes dirigeants qui utilise le sport et l'art de manière inclusive et accessible afin d'enseigner aux jeunes la vie sans violence, les relations saines et les mécanismes d'adaptation. La boite à outils s'attache à inculquer aux participants la fierté de leur communauté et de leur culture et s'inspire des Qaujimajatuqangit (valeurs sociales inuit). La boite à outils encourage les jeunes à planifier des camps et à mener des activités dans leurs propres communautés, et leur fournit un soutien et des conseils à cet égard. (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2021; Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2022a)

Faire participer les hommes et les garçons à la réduction de la violence à l'égard des femmes et des filles :

Pauktuutit Inuit Women of Canada dispose d'un département « Prévention de la violence et des abus, Justice » qui propose des programmes de sensibilisation et d'amélioration des capacités d'adaptation pour les hommes et les garçons inuit afin de lutter contre la violence sexiste dans les communautés inuit. Le projet facilite les conversations avec les jeunes hommes sur des sujets tels que la masculinité, la violence, les modes de vie sains et les aptitudes à la vie quotidienne. Le programme se concentre également sur la célébration des traditions inuit qui encouragent la fierté de la culture et augmentent l'estime de soi des participants. (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2022d)

[5] Le terme « autochtone » est utilisé par le programme pour englober les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Principes clés des approches de soutien à la prévention de la violence familiale

La culture comme base et comme intervention

Les approches fondées sur la culture doivent inspirer tous les aspects des programmes et services de prévention de la violence familiale. Le colonialisme, y compris le démantèlement des cultures, des familles et des pratiques traditionnelles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, l'expulsion des populations de leurs territoires traditionnels et le racisme systémique permanent, est à l'origine des problèmes modernes de violence familiale. Pour aider les communautés à guérir, la culture devrait être utilisée comme moyen d'intervention et pour informer le travail dans le secteur de la violence familiale.

Augmenter le financement équitable, à long terme et flexible

Bien qu'un certain financement gouvernemental immédiat ait été disponible pour aider les organisations de lutte contre la violence familiale à traverser la pandémie, un financement continu et équitable est nécessaire pour soutenir durablement les programmes et services de lutte contre la violence familiale, ainsi que la main-d'œuvre. Il s'agit notamment de soutenir les organisations de lutte contre la violence familiale pour les aider à améliorer la collecte et l'évaluation des données afin qu'elles puissent quantifier leurs besoins pour les propositions de financement du gouvernement.

Adopter des approches multisectorielles et collaboratives

La violence familiale est complexe, se croise avec de multiples secteurs et nécessite une approche multisectorielle collaborative. Une collaboration renforcée entre les différents secteurs et partenaires gouvernementaux est nécessaire pour faire progresser les options de financement durable, améliorer la navigation dans le système et fournir des programmes et des services globaux stables et cohérents.

Développer le travail effectué par la Commission d'enquête nationale sur les FFADA

Pendant la pandémie, tous les refuges au sein des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont fonctionné dans l'optique des FFADA et de la protection des femmes. Il est nécessaire d'étendre ce travail à l'ensemble des communautés éloignées et isolées en s'inspirant de la réussite d'autres organisations sur la meilleure façon d'opérationnaliser le financement et d'autres opportunités qui ont découlé de l'Enquête nationale sur les FFADA.

Privilégier l'accessibilité

Le besoin d'un soutien et d'un financement accrus pour garantir l'accessibilité aux programmes et aux services a été souligné comme un problème clé dans le secteur de la violence familiale au sein des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Les communautés éloignées et isolées ont besoin d'un soutien supplémentaire de la part du gouvernement et des partenaires pour améliorer la navigation et l'accessibilité aux soutiens et aux refuges pour les personnes touchées. Il peut être difficile d'accéder aux refuges et aux services en raison d'une compréhension limitée des services disponibles et du manque de refuges disponibles. L'accessibilité est également une considération importante pour les personnes handicapées. Un financement supplémentaire pour les aides et/ou les navigateurs est nécessaire pour garantir aux personnes handicapées un accès équitable aux services. La navigation doit être inclusive pour les personnes 2SLGBTQIA+, et les hommes, qui ne font pas partie de la population traditionnelle d'un refuge, peuvent avoir des difficultés à naviguer et à accéder au soutien et à la sécurité dont ils ont besoin.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

La culture comme moyen d'intervention :

1. La violence familiale trouve son origine dans l'héritage du colonialisme et de la violence perpétrée par les systèmes coloniaux en place. La réponse à ces impacts est le retour et la revitalisation de la culture pour les individus et leurs communautés.

a) La prévention de la violence familiale et la guérison des individus, des familles et des communautés doivent adopter la culture comme moyen d'intervention et comme approche de promotion de la santé (Dell et collab., 2011). Il s'agit notamment d'utiliser des approches fondées sur les forces et ancrées dans les connaissances, les valeurs et les pratiques traditionnelles. Ces approches doivent être reconnues et utilisées dans le secteur de la violence familiale par le gouvernement et les partenaires.

b) L'adoption de la culture comme moyen d'intervention fait partie des efforts nationaux de revitalisation culturelle et de réconciliation. Les gouvernements, les organisations occidentales, les praticiens et les travailleurs ont l'obligation de soutenir les efforts de réconciliation et de revitalisation tels que décrits dans les lois, les politiques et les recommandations telles que, entre autres, la DNUDPA, le projet de loi C-92, les appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), les appels à la justice de l'Enquête nationale, le principe de Joyce et les dialogues nationaux sur le racisme antiautochtone.

c) Conformément aux appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation, aux appels à la justice de l'Enquête nationale, au principe de Joyce et aux dialogues nationaux sur le racisme antiautochtone, le gouvernement doit fournir un financement durable et équitable pour la formation continue en matière de compétences culturelles et de sécurisation culturelle des praticiens et travailleurs occidentaux.

   i. La formation doit comprendre une autoréflexion sur les préjugés potentiels, y compris une formation à la lutte contre le racisme, une compréhension des systèmes et des préjudices coloniaux historiques et actuels, et une connaissance des réalités et des environnements culturels des membres des communautés (Assemblée des Premières Nations et Santé Canada, 2015:34).

   ii. La formation doit également comprendre les différences fondamentales entre les approches occidentales et les approches des Premières Nations, des Inuit et des Métis en matière de mieux-être et de guérison. Les approches occidentales ont tendance à être axées sur les déficits et les diagnostics et à se concentrer sur l'individu. Les approches des Premières Nations, des Inuit et des Métis reconnaissent l'importance de la guérison dans le contexte des relations avec les autres, comme la famille, la communauté, le territoire et les êtres de la création (Dell et collab., 2011).

[6] National Inquiry Calls for Justice #7.6; TRC Calls to Action #23(iii)

« Lorsque la culture est considérée comme le fondement, tous les services de santé des Premières Nations peuvent être fournis d'une manière culturellement pertinente et sécuritaire ».

(Assemblée des Premières Nations et Santé Canada, 2015:33)

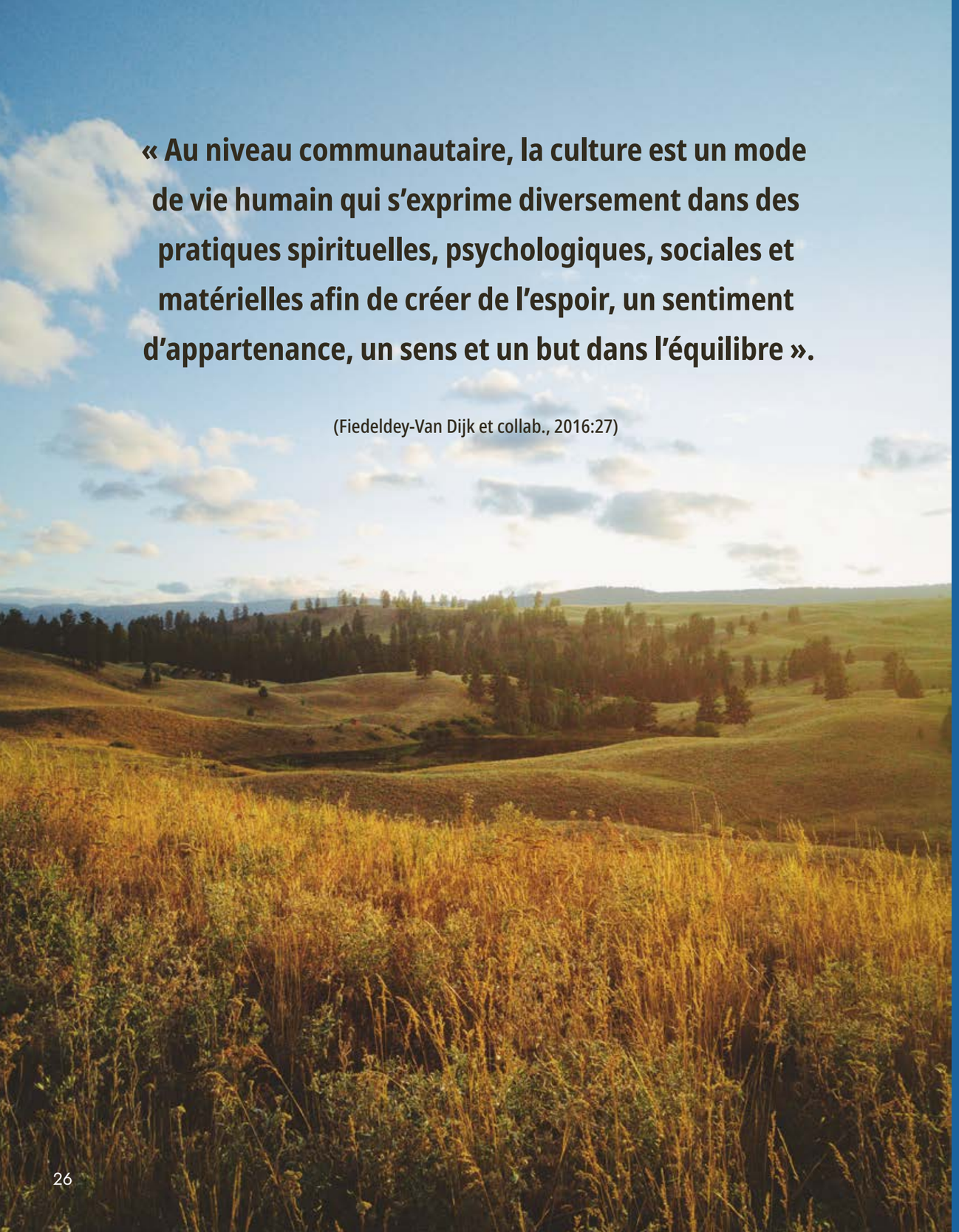

« Au niveau communautaire, la culture est un mode de vie humain qui s'exprime diversement dans des pratiques spirituelles, psychologiques, sociales et matérielles afin de créer de l'espoir, un sentiment d'appartenance, un sens et un but dans l'équilibre ».

(Fiedeldey-Van Dijk et collab., 2016:27)

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

iii. La culture comme moyen d'intervention (suite) :

d) Conformément aux appels à la justice de l'Enquête nationale et à la DNUDPA, les praticiens et les travailleurs occidentaux doivent reconnaitre que les Premières Nations, les Inuit et les Métis sont des experts de leur propre culture et de leurs besoins culturels. Les connaissances culturelles des Premières Nations, des Inuit et des Métis doivent être prises en compte dans l'élaboration de leur programme de soins.

e) Les soins intégrés entre les praticiens et les services occidentaux et ceux des Premières Nations, des Inuit et des Métis sont ancrés dans la réconciliation et liés aux appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation et à la DNUDPA. Pour faciliter l'intégration des soins, les praticiens occidentaux doivent s'efforcer d'améliorer le respect réciproque, la coopération et l'orientation vers les praticiens culturels (par exemple, les psychologues qui travaillent avec les ainés et les orientent vers eux).

   i. Pour ce faire, les praticiens occidentaux peuvent orienter davantage les patients vers les équipes de mieux-être mental, les praticiens culturels et les programmes culturels qui utilisent des approches de guérison traditionnelles telles que la guérison par la terre, les tentes de sudation, la médecine traditionnelle, etc.

   ii. Les praticiens de la culture ont besoin de la même infrastructure de travail que les travailleurs des organisations occidentales. Le gouvernement devrait fournir un financement amélioré, durable, flexible et équitable pour aider à soutenir la capacité et l'infrastructure de la main-d'œuvre. Cela comprend un soutien supplémentaire aux praticiens culturels en matière de placement, d'accès à une équipe plus importante, d'inclusion dans des équipes de mieux-être mental plus larges, de participation à la planification des programmes de soins et de possibilité de travailler avec d'autres prestataires de services et de les orienter vers eux.

f) Dans le cadre de l'autodétermination de la communauté et de la garantie de sa sécurité, la communauté doit avoir la possibilité d'accepter et d'approuver les travailleurs occidentaux et culturels qui soutiennent les programmes et les services de lutte contre la violence familiale.

   i. L'approbation par la communauté des travailleurs culturels et occidentaux fait partie d'un modèle de soins intégrés qui donne la priorité à la vision du monde et aux priorités de la communauté. Elle permet également de s'assurer que tous les intervenants travaillent selon une approche culturellement sûre.

g) Le gouvernement et ses partenaires doivent veiller à ce que l'inclusion de la culture comme fondement de l'intervention dans les programmes et les services de lutte contre la violence familiale soit guidée par les cadres et les plans d'action dirigés par les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Il s'agit notamment du cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations, du Cadre de promotion de la vie des Métis, de la Stratégie nationale inuite de prévention du suicide, de l'Enquête nationale sur les FFADA, des appels à l'action de la Commission Vérité et Réconciliation et des priorités définies dans le cadre des dialogues nationaux sur le racisme antiautochtone.

h) Le gouvernement doit financer et soutenir l'élaboration de stratégies nationales de promotion de la vie et de prévention du suicide pour les Métis dans tout le pays. Ces stratégies doivent être élaborées de manière à soutenir les programmes et services de lutte contre la violence familiale propres aux Métis.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Collecte de données et évaluation :

2. Le passage à un financement fondé sur des données probantes met en évidence le rôle important que jouent les données dans l'accès aux financements publics disponibles. L'incapacité à répondre aux besoins de collecte et d'évaluation des données dans le secteur de la violence familiale est évidente dans le sous-financement chronique des services et des soutiens. Pour soutenir le passage à un financement fondé sur des données probantes, le gouvernement et ses partenaires doivent apporter un soutien supplémentaire aux organisations de lutte contre la violence familiale afin d'accroitre leur capacité à améliorer la collecte et l'évaluation des données à court et à long terme.

a) Il est impératif que le gouvernement et les partenaires soutiennent davantage la collecte et l'évaluation des données afin de fournir une description précise des besoins dans le secteur de la violence familiale et de plaider en faveur d'un soutien financier et d'investissements accrus de la part du gouvernement.

   i. Le soutien accru à la collecte et à l'évaluation des données comprend le soutien à du personnel supplémentaire capable de recueillir, d'évaluer et de présenter des données afin de mettre en évidence l'impact du travail effectué par les refuges, les praticiens et les prestataires de services pour aider les personnes touchées et les personnes 2SLGBTQIA+ à améliorer leur santé et leur mieux-être en général.

b) Les conséquences de la pandémie doivent être mieux comprises et nécessitent une cueillette de données et une évaluation plus approfondie. Le gouvernement doit soutenir la cueillette continue de données, et l'évaluation doit porter sur les effets de la pandémie sur les personnes touchées, leurs familles et leurs communautés, ainsi que sur l'efficacité des programmes et des services. Les répercussions de la pandémie auront des effets à long terme qui ne sont pas encore bien compris.

c) Le gouvernement et les partenaires doivent soutenir davantage les données et la recherche pour comprendre les expériences uniques et les répercussions de la violence systémique sur les hommes des Premières Nations, Inuit et Métis, ainsi que sur les hommes touchés par la violence familiale. Les connaissances actuelles sur la violence subie par les hommes des Premières Nations, Inuit et Métis sont limitées (Rizkalla et collab., 2021; Moffitt et collab., 2013; Holmes & Hunt, 2017).

3. Les données gouvernementales sur la violence familiale (par exemple, les statistiques) sont souvent présentées sous l'angle de la violence domestique entre deux individus, le plus souvent des hommes en tant qu'auteurs et des femmes en tant que victimes. Cette focalisation sur le comportement individuel et la dynamique hétéronormative néglige les contextes sociaux plus larges et le traumatisme intergénérationnel du colonialisme qui cause et perpétue la violence familiale. Elle néglige également les familles sexuellement diversifiées, les hommes en tant que victimes et les réseaux familiaux plus larges (Holmes & Hunt, 2017).

a) Le gouvernement et ses partenaires doivent reconnaitre et inclure les définitions de la famille des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans les rapports et les données gouvernementaux et non gouvernementaux. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour comprendre les réseaux familiaux des Premières Nations, des Inuit et des Métis et la façon dont les services et les programmes de lutte contre la violence familiale peuvent soutenir ces réseaux.

b) Le gouvernement et les partenaires doivent reconnaitre que le colonialisme et les expériences d'assimilation sont des facteurs de risque pour la violence familiale (Holmes & Hunt, 2017).

4. Toutes les cueillettes de données et les évaluations réalisées par le gouvernement ou ses partenaires doivent être effectuées dans le respect des cultures. Il est impératif que la cueillette de données auprès des Premières Nations, des Inuit et des Métis soit ancrée dans les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) et de propriété, de contrôle, d'accès et de gérance (PCAG) et qu'elle comprenne une gérance significative, comme l'analyse conjointe des données, et qu'elle garantisse que les données sont utilisées de manière bénéfique pour les communautés.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Financement accru :

5. Le financement gouvernemental doit être équitable, à long terme et flexible afin de mieux soutenir le secteur de la violence familiale dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

a) Tout financement gouvernemental immédiat ou à court terme accordé aux organisations de lutte contre la violence familiale en raison de la pandémie devrait être progressivement réduit au lieu d'être brusquement interrompu. Cela permettrait aux organisations d'ajuster leurs opérations et de fournir des services et des programmes continus.

b) En raison des différences de structures de financement entre les communautés situées au nord et au sud du 60e parallèle, le contexte nordique doit toujours être pris en compte lorsque le gouvernement élabore des politiques ayant un impact sur le secteur de la violence familiale (c'est-à-dire le financement des services à l'enfance et à la famille, le financement de l'éducation et de la formation, etc.).

   i. Les écarts de financement entre les communautés situées au nord et au sud du 60e parallèle doivent être mis en évidence, reconnus et discutés lors des tables de partenariat, car ils peuvent avoir une incidence sur les possibilités de financement et l'efficacité des services.

c) Il existe de meilleures possibilités de financement fédéral pour soutenir les programmes destinés aux personnes et aux familles touchées par le FFADA. Les programmes et les services de lutte contre la violence familiale dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis peuvent s'aligner sur ces possibilités et s'inspirer du succès d'autres organisations qui ont obtenu un financement supplémentaire. Par exemple, certains financements continus, comme le programme Voies vers des communautés autochtones sûres, se concentrent spécifiquement sur l'amélioration de la prévention de la violence et de la sécurité (gouvernement du Canada, 2022).

d) En tant que secteur qui repose sur la collaboration entre différents partenaires, les organisations de lutte contre la violence familiale pourraient bénéficier d'une approche plus coordonnée ou d'une approche à porte unique de leurs modèles et flux de financement.

   i. Il s'agit notamment de fournir un soutien supplémentaire à la navigation dans le système afin d'aider les organisations à optimiser leurs possibilités de financement.

e) Le gouvernement doit fournir aux organisations de lutte contre la violence familiale un financement accru et équitable, qui soit proactif plutôt que réactif.

   i. Il s'agit notamment de fonds supplémentaires pour investir dans la main-d'œuvre, les programmes de renforcement des compétences communautaires, le financement de l'infrastructure des refuges et des logements de transition (c'est-à-dire la mise en œuvre de l'Initiative pour les refuges et les logements de transition destinés aux Autochtones [SCHL, 2022]), les programmes d'autonomisation des jeunes ou d'autres programmes qui contribuent à inculquer des valeurs culturelles et à réduire les facteurs de risque.

   ii. Le financement proactif comprend également la réduction des facteurs de risque de violence familiale en fournissant des soutiens équitables et bénéfiques pour la santé et le mieux-être. Bien que les Services de santé non assurés (SSNA) fournissent des fonds fédéraux pour couvrir les frais médicaux des Inuit et des membres des Premières Nations, il faut examiner ces politiques pour déterminer si les clients peuvent accéder pleinement et facilement à ces programmes et s'il y a des lacunes dans la prestation des services.

f) Les modèles de financement du gouvernement pour les enfants et les jeunes (par exemple, le principe de Jordan, l'Inuit Child First Initiative) doivent être durables et élargis pour garantir que tous les enfants et les jeunes des Premières Nations et des Inuit bénéficient d'un accès équitable et continu aux services.

g) Le gouvernement doit veiller à ce que les Métis bénéficient d'un accès équitable aux services fournis par les SSNA et le principe de Jordan, dont ils sont actuellement exclus.

h) Le gouvernement doit tenir compte du coût élevé de la vie dans les communautés isolées et éloignées lorsqu'il fournit un financement équitable pour les services, les soutiens et les programmes de lutte contre la violence familiale.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Collaboration multisectorielle :

6. Le secteur de la violence familiale nécessite une collaboration multisectorielle entre les différents niveaux et secteurs du gouvernement et entre les partenaires.

a) Conformément à la loi, au projet de loi C-92, Loi relative aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis, et à la DNUDPA, le système judiciaire, les services de protection de l'enfance et les autres secteurs gouvernementaux doivent travailler en collaboration pour garantir aux personnes et aux enfants concernés une continuité culturelle permanente et un accès ininterrompu à leur famille, à leur communauté et à leur culture.

   i. Le droit des communautés à définir leurs propres lois en matière de protection de l'enfance et de continuité culturelle doit être assorti de ressources équitables et adéquates.

b) Une collaboration et un partenariat renforcés sont nécessaires entre les autres secteurs qui ont un impact sur la violence familiale (par exemple, l'éducation, les services à l'enfance et à la famille, la santé et les services sociaux, la santé mentale et la toxicomanie) pour aider à aborder les déterminants sociaux de la santé, à élaborer des programmes pour les jeunes afin de réduire les facteurs de risque et à renforcer les compétences de la communauté. Les programmes déjà opérationnels dans d'autres secteurs pourraient également être développés.

c) Tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial/territorial) doivent s'efforcer d'améliorer la coordination des services de prévention de la violence familiale et de combler les lacunes en matière de prestation de services et de financement.

d) Le secteur de la violence familiale est lié à de multiples déterminants sociaux de la santé et à des secteurs connexes tels que le logement, la protection de l'enfance, l'éducation et l'emploi. Bien que des initiatives telles que le principe de Jordan, l'initiative Inuit Child First et le projet de loi C-92 soient en place pour soutenir les jeunes et les enfants, les complexités juridictionnelles entre les différents secteurs gouvernementaux continuent d'entraver l'accès aux services et aux programmes de lutte contre la violence familiale et leur mise en œuvre. Les autres secteurs doivent mieux définir comment la violence familiale recoupe leur travail et continuer à collaborer pour soutenir les domaines de chevauchement afin d'assurer un accès continu aux services et aux programmes pour les personnes touchées, leurs familles et leurs communautés.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Soutien renforcé pour les personnes touchées :

7. La prévention de la violence familiale devrait se concentrer sur l'aide à la stabilité des familles, ce qui implique un meilleur accès aux aides et aux services pour les personnes concernées.

a) Le gouvernement et ses partenaires doivent apporter un soutien supplémentaire pour aider les familles vivant dans des communautés éloignées et isolées à accéder aux refuges et aux services.

   i. Cela comprend un financement et un soutien supplémentaires de la part du gouvernement afin d'améliorer l'accès aux logements de transition pour les personnes touchées une fois qu'elles ont quitté le centre d'hébergement d'urgence ou le centre d'hébergement familial.

   ii. Le gouvernement doit veiller à ce que des transports publics accessibles et abordables soient disponibles pour que les personnes affectées dans les communautés nordiques et éloignées puissent se mettre à l'abri en cas de besoin.

   iii. Le gouvernement doit identifier et supprimer les obstacles à l'accès aux aides et aux services pour les personnes concernées qui résident hors réserve.

   iv. Le gouvernement doit financer et soutenir le développement d'un système d'hébergement mieux organisé et d'aides supplémentaires pour naviguer le système destiné aux personnes touchées par la violence familiale à tous les stades de leur parcours.

   v. Le gouvernement et ses partenaires doivent veiller à ce que les informations fournies aux personnes concernées sur les refuges et les aides qu'ils proposent soient rédigées dans la langue de la communauté, et que le français soit rédigé dans un langage clair et simple.

b) En raison du nombre limité de refuges disponibles dans les régions nordiques et isolées, les personnes touchées et leurs enfants doivent souvent quitter leur maison, leur famille, leur communauté et leur culture pour se réfugier dans des refuges. Comme le stipule le projet de loi C-92, la *Loi relative aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis* et la DNUDPA, les enfants des Premières Nations, des Inuit et des Métis et leurs familles ont droit à la continuité culturelle, qui est perturbée par le manque de services accessibles.

   i. Le gouvernement doit donner la priorité à la construction d'abris supplémentaires dans les régions septentrionales et isolées. L'infrastructure des abris devrait se concentrer sur la fourniture d'un logement pour les personnes touchées tout en offrant des services culturellement appropriés en un seul endroit.

   ii. Le gouvernement et ses partenaires doivent soutenir les interventions communautaires et les programmes de réhabilitation, notamment en envisageant des solutions pour éloigner l'auteur de l'infraction du domicile lorsqu'il s'agit d'aider les personnes touchées.

   iii. Le gouvernement devrait continuer à financer et à soutenir les plateformes virtuelles (par exemple, Internet et appareils) permettant aux personnes séjournant dans les refuges de se connecter avec leur famille et leurs amis afin de réduire l'isolement qu'elles peuvent ressentir du fait d'être éloignées de leur communauté.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Soutien renforcé pour les personnes touchées (suite) :

c) Les refuges ont besoin d'un soutien et d'un financement supplémentaires de la part du gouvernement pour accroitre la formation du personnel aux questions culturelles et aux populations vulnérables, afin de s'assurer qu'il dispose des compétences nécessaires pour répondre aux besoins uniques, aux défis et aux obstacles à l'accès rencontrés par les populations vulnérables.

   i. Les refuges sont traditionnellement créés pour les femmes et les enfants et peuvent n'offrir qu'un soutien limité aux personnes 2SLGBTQIA+ et aux hommes cherchant à se protéger de la violence. Un financement et un soutien supplémentaires de la part du gouvernement et des partenaires sont nécessaires pour que les refuges puissent accueillir les hommes et les personnes 2SLGBTQIA+ (par exemple, espace séparé pour les hommes et les personnes 2SLGBTQIA+, formation accrue des travailleurs sur la manière de répondre aux besoins uniques des personnes 2SLGBTQIA+ et des hommes victimes de violence).

   ii. Les personnes handicapées se heurtent à des obstacles supplémentaires pour accéder aux services, aux aides et aux refuges et pour s'y retrouver. Les refuges ont besoin d'un financement et d'un soutien supplémentaires de la part du gouvernement et des partenaires pour devenir pleinement accessibles aux personnes handicapées (par exemple, les informations sur les refuges devraient être fournies dans des formats accessibles aux personnes malvoyantes ou malentendantes, les considérations d'accessibilité physique telles que les rampes et les salles de bains accessibles, etc.).

   iii. Le gouvernement et les partenaires doivent apporter un soutien supplémentaire aux jeunes, qui peuvent également rencontrer des obstacles et des défis particuliers lorsqu'ils accèdent aux refuges et ont besoin d'un soutien supplémentaire. Ils peuvent être séparés de leur famille et de leurs amis, et leur scolarité peut également être affectée.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Soutien renforcé pour les personnes touchées (suite) :

d) Les programmes et les services liés à la violence familiale ont besoin d'un financement et d'un soutien gouvernementaux durables, flexibles et équitables pour fournir à la fois des efforts d'intervention d'urgence et des soutiens et des services à long terme. Cela inclut des mesures préventives qui favorisent une guérison culturellement appropriée et le mieux-être des personnes touchées et de leurs familles.

   i. Le gouvernement doit veiller à ce que les programmes et les services de lutte contre la violence familiale soient équitables et tiennent compte des besoins culturels uniques des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

   ii. Un financement public accru est nécessaire pour permettre aux personnes touchées et à leurs familles d'avoir accès aux ainés, aux praticiens culturels, aux conseils et à la guérison fondée sur la terre, ainsi qu'à d'autres programmes et services ancrés dans la culture.

e) Les programmes et services de prévention de la violence familiale doivent s'inscrire dans une perspective de déterminants sociaux de la santé et répondre aux besoins liés à de multiples inégalités.

   i. Il est nécessaire d'améliorer l'accès aux services de garde d'enfants, en particulier dans les communautés inuit du nord où les gens doivent parcourir de longues distances pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou à d'autres engagements. Les logements surpeuplés dans le Nord peuvent également signifier que les familles élargies n'ont pas la capacité de s'occuper des enfants, ce qui peut entrainer un stress supplémentaire pour les parents et les ainés.

   ii. Les gouvernements devraient travailler à la mise en œuvre du *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones* (gouvernement du Canada, 2018), qui décrit les priorités et les actions stratégiques pour développer des programmes de garde des jeunes enfants de haute qualité et culturellement fondés au sein des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

   iii. De nombreuses communautés du Nord sont confrontées à des logements inadéquats, ce qui va à l'encontre du droit canadien et de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (SNL). La Loi sur la SNL stipule qu'un logement adéquat est un « droit humain fondamental affirmé dans le droit international » et « essentiel à la dignité inhérente et au mieux-être de la personne » (Loi sur la stratégie nationale sur le logement, 2019). Les appels à la justice de l'Enquête nationale demandent également aux gouvernements de veiller à ce que tous les membres des Premières Nations, les Inuit et les Métis aient accès à un logement sécuritaire. Les gouvernements doivent s'efforcer de poursuivre la mise en œuvre de la *Loi sur la SNL* et de la stratégie nationale sur le logement qui l'accompagne, afin d'apporter des solutions permanentes et durables en matière de logement.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Utilisation innovante des plateformes virtuelles :

8. Le passage à une plateforme virtuelle peut améliorer certains services et la participation à des programmes. Il convient de s'efforcer d'atténuer les difficultés liées à l'accès des membres de la communauté aux services et soutiens virtuels, tout en tirant parti des atouts des plateformes virtuelles.

a) Les programmes qui ont bénéficié d'une participation accrue dans un format virtuel pourraient tirer parti de cette opportunité et continuer à offrir des services virtuels à l'avenir.

   i. Le gouvernement doit fournir aux membres de la communauté un accès amélioré et équitable à l'internet et aux dispositifs internet.

   ii. Des fonds publics devraient être alloués aux navigateurs de l'internet afin d'aider les membres de la communauté à accéder à des services et plateformes technologiques supplémentaires et à les utiliser.

Mieux-être et soutien du personnel :

9. Le mieux-être du personnel chargé de lutter contre la violence familiale (travailleurs des refuges, travailleurs communautaires, conseillers, etc.) doit être une priorité afin de favoriser le mieux-être personnel et de réduire le roulement du personnel et l'épuisement professionnel.

a) La main-d'œuvre communautaire doit être rémunérée de manière équitable, en fonction des normes en vigueur dans son domaine. La parité salariale reste un défi permanent et résoluble pour la prestation de services.

b) Le gouvernement devrait fournir des ressources supplémentaires pour soutenir le développement du personnel. Cela inclut un financement et un soutien continus pour la formation, le développement des compétences, la gestion et le soulagement de l'épuisement professionnel et la formation continue.

   i. Le gouvernement et ses partenaires devraient également rechercher des opportunités avec les établissements d'enseignement supérieur pour aider les nouveaux diplômés à s'orienter vers la main-d'œuvre spécialisée dans la lutte contre la violence familiale.

c) Le gouvernement et les partenaires doivent créer davantage d'opportunités pour aider les membres de la communauté à rejoindre la main-d'œuvre spécialisée dans la lutte contre la violence familiale.

d) Un financement gouvernemental supplémentaire est nécessaire pour améliorer l'infrastructure de la main-d'œuvre, par exemple en améliorant les processus d'embauche, en offrant une formation continue et un mentorat, et pour recruter et conserver le personnel.

e) Le gouvernement fédéral doit fournir un accès équitable aux équipements de protection individuelle (EPI) et à toutes les autres ressources nécessaires pour assurer la sécurité des centres d'hébergement, des programmes et des services de lutte contre la violence familiale.

Recommandations pour soutenir la prévention de la violence familiale

Atténuer les facteurs de risque en apportant un soutien aux enfants et aux jeunes :

10. La prévention de la violence familiale nécessite un financement et un soutien équitables de la part du gouvernement pour des programmes culturels destinés aux enfants et aux jeunes, afin de les aider à développer des mécanismes d'adaptation sains et de réduire les facteurs de risques associés au fait de devenir une personne affectée ou coupable de violence.

a) Le gouvernement doit donner la priorité au financement continu et à long terme de programmes adaptés à la communauté et à la culture des jeunes.

   i. Les jeunes devraient être associés à l'élaboration, à la prestation et à la mise en œuvre de ces programmes.

b) Le gouvernement doit financer et soutenir des programmes culturellement sûrs au sein des communautés afin d'assurer la sécurité des enfants. Par exemple, le programme « good touch/bad touch » (« bon toucher/mauvais toucher ») du Nunavut aide les enfants à comprendre ce qu'est un toucher approprié, à parler des abus et à apprendre qui, dans leur communauté, peut les aider (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2018).

Programmes de justice communautaire :

11. Bien que les programmes de justice communautaire qui offrent des programmes culturellement pertinents se soient révélés efficaces (ministère de la Justice du Canada, 2017 : iii), la majorité des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis ne bénéficient pas du soutien de ces programmes (ministère de la Justice du Canada, 2017 : iv). Le gouvernement doit élargir les possibilités de soutien et d'accès aux programmes de justice communautaire (c'est-à-dire le Programme de justice autochtone) afin que davantage de communautés bénéficient de programmes de justice et de prévention de la criminalité culturellement pertinents.

a) Les communautés qui bénéficient des programmes de justice communautaire sont souvent sélectionnées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la police locale. Les relations entre les communautés et ces entités diffèrent d'un endroit à l'autre et peuvent entrainer des obstacles à l'accès si de bonnes relations n'existent pas. Le gouvernement et ses partenaires doivent s'efforcer d'établir des relations entre la GRC et la police locale (ainsi que les autres gardiens des programmes de justice communautaire) et les communautés, et d'atténuer les obstacles à l'accès aux programmes de justice communautaire.

Exemple de pratique éclairée dirigée par les Premières Nations :

Programme d'intervention précoce des Buffalo Riders

Le programme d'intervention précoce Buffalo Riders est dirigé par le Thunderbird Partnership Foundation et se concentre sur les programmes d'intervention en matière de toxicomanie pour les jeunes âgés de 11 à 13 ans. Dépendance et la toxicomanie sont des facteurs de risque de violence familiale, et ce programme vise à protéger les jeunes et à leur donner les moyens d'éviter ces risques. En tant que programme axé sur les forces et la culture, Buffalo Riders aide les jeunes à se familiariser avec les impacts du colonialisme et les réalités actuelles de la façon dont ils sont personnellement affectés. Le programme vise à renforcer l'identité positive et la résilience, à apprendre aux jeunes à résister à la pression des pairs et à améliorer les compétences sociales et émotionnelles. Le programme peut être mis en œuvre dans différents contextes, par exemple après l'école, pendant l'été, au sein de la communauté ou dans le cadre d'un programme culturel.

Les Buffalo Riders assurent également la formation des animateurs au sein de la communauté, ce qui permet d'accroitre la capacité de la communauté à aborder et à atténuer les facteurs de risque liés à dépendance. Les membres de la communauté peuvent suivre une formation de cinq jours par l'intermédiaire de la Thunderbird Partnership Foundation pour apprendre à dispenser les cours. Le renforcement des compétences de la communauté permet de fournir aux jeunes des stratégies et des solutions de prévention de dépendance à long terme.

(Thunderbird Partnership Foundation, 2022b; Thunderbird Partnership Partnership Foundation, 2017; Thunderbird Partnership Foundation & First Peoples Wellness Circle, 2023)

Annexe A

Membres du Groupe de travail sur le mieux-être mental

COPRÉSIDENTES

Dr Brenda Restoule	First Peoples Wellness Circle
Dr Carol Hopkins	Thunderbird Partnership Foundation

MEMBRES

Nelson Alisappi	Assemblée des Premières Nations
Dr Lloyd Douglas	Sioux Lookout First Nations Health Authority
Dr Sharon Cirone	Sioux Lookout First Nations Health Authority
Eduardo Vides	Métis National Council
Mae Katt	Nishnawbe Aski Nation
Wendy Stuart	Métis Nation of Ontario
Joanne Meyer	Métis Nation of Ontario
Jenny Tierney	Inuit Tapiriit Kanatami
Alana Kronstal	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Sara Chorostkowski	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Camilla Sehti	Gouvernement du Nunavut
Sara Taylor	Services aux Autochtones Canada
Kate Guse	Services aux Autochtones Canada
Alisar Ibraham	Services aux Autochtones Canada
Dr Andre Corriveau	Services aux Autochtones Canada

Annexe B

Les voix et organisations communautaires qui ont été entendues et qui ont également contribué à l'élaboration de ce document

Farah Dossa	Services aux Autochtones Canada
Ruth Iawancewicz	Services aux Autochtones Canada
Natalie Taylor	Whitehorse Aboriginal Women's Circle
Ann Raider	Liard Aboriginal Women's Society
Amanda Buffalo	Liard Aboriginal Women's Society
Virginia Toulouse	British Columbia First Nations Health Authority
Nola Jeffrey	Tsow-Tun Le Lum Healing House
Angela White	Indian Residential School Survivor Society
Wanda Good	Gyets Gitxsan Indian Residential School Program
Jodi August	Tsow-Tun Le Lum Healing House
Shauna Young	Pauktuutit Inuit Women of Canada
Rebecca Kudloo	Pauktuutit Inuit Women of Canada
Rosemary Cooper	Pauktuutit Inuit Women of Canada
Sherri Robertson	YWCA Agvik Nunavut
Claudia Zuccolo	Sécurité publique Canada
Lisa Pigeau	Les Femmes Michif Otipemisiwak
Tamsin Fitzgerald	Les Femmes Michif Otipemisiwak
Jacqueline Cuffley	Justice Canada

Références

1. Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis (L.C. 2019, c. 24 (2019). https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.73/index.html
2. Andersson, N., & Nahwegahbow, A. (2010). Family Violence and the Need for Prevention Research in First Nations, Inuit, and Métis Communities. *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health, 8(2), 9-33.*
3. Assemblée des Premières Nations. (2018). *Accéder au Principe de Jordan : une ressource pour les parents, les fournisseurs de soins, les familles et les communautés des Premières Nations.* https://www.afn.ca/uploads/Social_Development/Jordan%27s Principle Handbook 2019_fr.pdf
4. Assemblée des Premières Nations. (2021). *Donner vie aux Appels à la justice : un plan d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA + des Premières Nations.* https://afn.ca/fr/toutes-les-nouvelles/nouvelles/lapn-devoile-un-plan-daction-pour-mettre-fin-a-la-violence-envers-les-femmes-les-filles-et-les-personnes-2elgbtqqia-des-premieres-nations/
5. Assemblée des Premières Nations et Santé Canada. (2015). *Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations.* https://thunderbirdpf.org/wp-content/uploads/2015/01/24-14-1273-FN-Mental-Wellness-Framework-EN05_low.pdf
6. Berger, T.R. (1980). *Rapport de la Commission consultative sur la consultation sanitaire avec les Indiens et les Inuit.* Commission consultative sur la consultation sanitaire avec les Indiens et les Inuit.
7. Brownridge, D.A. (2010). Intimate Partner Violence Against Aboriginal Men in Canada. *Australian & New Zealand Journal of Criminology, 43*(2), 223-237.
8. Brownridge, D.A., Taillieu, T., Afifi, T., Chan, K.L., Emery, C., Lavoie, J., & Elgar, F. (2016). Child Maltreatment and Intimate Partner Violence Among Indigenous and Non-Indigenous Canadians. *Journal of Family Violence, 32,* 607-619.
9. Campbell, K.M. (2007). "What Was It They Lost?" The Impact of Resource Development on Family Violence in a Northern Aboriginal Community. *Journal of Ethnicity in Criminal Justice, 5*(1), 57-80.
10. Société canadienne d'hypothèque et de logements (SCHL). (2022). *Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones.* https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement/toutes-les-opportunites-de-financement/initiative-de-maisons-dhebergement-et-de-logements-de-transition-pour-les-autochtones
11. Dell, C.A., Seguin, M., Hopkins, C., Tempier, R., Mehi-Madrona, L., Dell, D., Duncan, R., & Mosier, K. (2011). From Benzos to Berries: Treatment Offered at an Aboriginal Youth Solvent Abuse Treatment Centre Relays the Importance of Culture. *The Canadian Journal of Psychiatry, 52*(2), 75-83.
12. Ministère de la Justice Canada. (2017). *Évaluation de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones décembre 2016.* https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2016/sja-ajs/sja-ajs.pdf
13. Fiedeldey-Van Dijk, C., Rowan, M., Dell, C., Mushquash, C., Hopkins, C., Fornssler, B., Hall, L., Mykota, D., Farag, M. & Shea, B. (2016). Honoring Indigenous Culture-as-Intervention: Development and Validity of the Native Wellness Assessment. *Journal of Ethnicity in Substance Abuse, 0*(0), 1-38.
14. Gouvernement du Canada (2018). *Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.* https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones/2018-cadre.html
15. Gouvernement du Canada (2020). Document d'information – *Conversations avec les jeunes sur l'égalité des genres.* https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/nouvelles/2019/05/document-dinformation-conversations-avec-les-jeunes-sur-legalite-des-genres.html
16. Gouvernement du Canada (2022). *Modalités : Contribution à l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres.* https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1646081005051/1646081035664
17. Holmes, C., & Hunt, S. (2017). *Les collectivités autochtones et la violence familiale : Changer la façon d'en parler.* Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. https://www.ccnsa-nccah.ca/docs/emerging/RPT-FamilyViolence-Holmes-Hunt-FR.pdf
18. Innes, R.A. (2015). Moose on the Loose: Indigenous Men, Violence, and the Colonial Excuse (with Errata). *Aboriginal Policy Studies, 4*(1), 46-56.
19. Legal Aid BC. (2022). *Gladue Principles.* Aboriginal Legal Aid in BC. https://aboriginal.legalaid.bc.ca/courts-criminal-cases/gladue-rights#:~:text=Gladue%20principles%20are%20a%20way,continue%20to%20affect%20you%20today
20. Les Femmes Michif Otipemisiwak - Women of Métis Nation. (2021a). *Building a Métis Women's Blueprint.* https://metiswomen.org/wp-content/uploads/2021/06/Building-a-Metis-Womens-Blueprint-2.pdf
21. Les Femmes Michif Otipemisiwak - Women of Métis Nation. (2021b). *Weaving Miskotahâ, The Métis Nation's Journey to Ending Missing and Murdered Women, Girls and 2SLGBTQQIA+.* https://metiswomen.org/wp-content/uploads/2021/09/Weaving-Miskotaha-Report-July-2021.pdf
22. Les Femmes Michif Otipemisiwak - Women of Métis Nation. (2022a). *Grandmother Ribbon Campaign.* https://metiswomen.org/grandmother-ribbon-campaign/
23. Les Femmes Michif Otipemisiwak - Women of Métis Nation. (2022b). *Policy and Advocacy: Missing and Murdered Indigenous Women and Girls.* https://metiswomen.org/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls/
24. Moffitt, P., Fikowski, H., Mauricio, M., & Mackenzie, A. (2013). Intimate Partner Violence in the Canadian Territorial North: Perspectives from a Literature Review and Media Watch. *International Journal of Circumpolar North, 72.* doi:10.3402/ijch.v72i0.21209
25. Moffitt, P., Aujla, W., Giesbrecht, J. C., Grant, I., Straatman, A. 2022. Intimate Partner Violence and COVID-19 in Rural, Remote, and Northern Canada: Relationship, Vulnerability and Rick. *Journal of Family Violence,* 37, 775-786.
26. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA). (2019). *La violence familiale en tant que déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis.* https://www.ccnsa.ca/fr/publicationsview.aspx?sortcode=1.8.21.0&id=281
27. Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées. (2019a). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.* Volume 1 a. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf
28. Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées. (2019b). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.* Volume 1 b. https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/bcp-pco/CP32-163-2-2-2019-fra.pdf
29. Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées. (2019c). *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Un rapport complémentaire. Volume 2.* https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire_Qu%C3%A9bec.pdf

Références

30. Association des femmes autochtones du Canada. (n.d.). *What is Gladue?* https://www.nwac.ca/assets-knowledge-centre/What-Is-Gladue.pdf
31. Association des femmes autochtones du Canada. (2020). *The Impacts of COVID-19 on Indigenous Women and Gender-Diverse People in Canada.* https://www.aptnnews.ca/wp-content/uploads/2020/11/COVID-SURVEY.pdf
32. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2020). *Pilimmaksarniq, Engaging Men and Boys in Reducing Violence Against Women and Girls.* https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/EMB-Pilimmaksarniq-Toolkit-EN.pdf
33. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2021). *Ikajuqatigiiniq: Inuit Youth Pathways to Violence Prevention Youth Initiatives Toolkit.* https://pauktuutit.ca/wp-content/uploads/IkajuqatigiiniqToolkit_ENB_FINAL.pdf
34. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2022a). *Ikajuqatigiiniq: Inuit Youth Pathways to Violence Prevention.* https://pauktuutit.ca/abuse-prevention-justice/ikajuqatigiiniq/
35. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2022b). *Pauktuutit Inuit Women of Canada, Homepage.* https://pauktuutit.ca/
36. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2022c). *Meeting Survivors' Needs: Gender-Based Violence Against Inuit Women and the Criminal Justice System.* https://pauktuutit.ca/meetingsurvivorsneeds/
37. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2022d). *Pilimmaksarniq, Engaging Men and Boys in Reducing Violence Against Women and Girls.* https://pauktuutit.ca/abuse-prevention-justice/gender-based-violence/pilimmaksarniq/
38. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2022e). *Katinngak. Together. National Conversations on Gender Equality with Young Canadians.* https://pauktuutit.ca/katinngak/
39. Pauktuutit Inuit Women of Canada. (2018). *Proceedings Report: Pauktuutit-Hosted Child & Family Services Legislation Engagement Session.* https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/Final-Pauktuutit-Proceedings-Report.pdf
40. Pauktuutit Inuit Women of Canada, & Comack, E. (2020). *Addressing Gendered Violence against Inuit Women: A Review of Police Policies and Practices in Inuit Nunangat.* https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/Pauktuutit_Addressing_Gendered_Violence_English.pdf
41. Pauktuutit Women of Canada & Inuit Tapiriit Kanatami. (2021). *National Inuit Action Plan on Missing and Murdered Inuit Women, Girls and 2SLGBTQQIA+ People.* https://pauktuutit.ca/wp-content/uploads/Pauktuutit_MMIWG_Action-Plan_English_PDF-Version.pdf
42. Piquero, A.R., Jennings, W.G., Jemison, E., Kaukinen, C., Knaul, F.M. (2021). *Domestic Violence During the COVID-19 Pandemic – Evidence from a Systematic Review and Meta-Analysis. Journal of Criminal Justice, 74.* https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2021.101806
43. Riggs, J. (2012). *Working with First Nations, Inuit and Metis Families who have Experienced Family Violence: A Practical Guide for Child Welfare.* https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/FN_Inuit_Metis_Families_Family_Violence.pdf
44. Rizkalla, K., Maar, M., Reade, M., Pilon, R., & McGregor, L. (2021). *Intimate Partner Violence Against Indigenous Men in Heterosexual Relationships: Towards a Culturally Safe Response in Primary Health Care Settings. International Journal of Indigenous Health, 16*(1), 261-274.
45. Scheim, A.I., Jackson, R., James, L., Dopler, T.S., Pyne, J., & Bauer, G.R. (2013). *Barriers to Well-Being for Aboriginal Gender-Diverse People: Results from the Trans PULSE Project in Ontario, Canada. Ethnicity and Inequalities in Health and Social Care, 6*(4), 108-120.
46. Statistique Canada. (2022). *La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expérience des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada.* https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2022001/article/00004-fra.pdf?st=EV8CTLPG
47. Sultana, A., & Ravanera, C. (2020). *Un plan de relance économique féministe pour le Canada: Faire fonctionner l'économie pour tout le monde.* The Institute for Gender and Economy (GATE) et le YWCA Canada. https://www.gendereconomy.org/wp-content/uploads/2022/05/Un-plan-de-relance-economique-feministe-pour-le-Canada1.pdf
48. Thunderbird Partnership Foundation. (2017). *Programme d'intervention précoce pour les jeunes de Buffalo Riders : créer un environnement sécuritaire.* https://wisepractices.ca/wp-content/uploads/2017/12/TPF-Buffalo-Rider-Brochure_2017-copy.pdf
49. Thunderbird Partnership Foundation (2022a). *Données de l'enquête sur les opioïdes et la méthamphétamine chez les Premières Nations.*
50. Thunderbird Partnership Foundation. (2022b). *Programme de formation pour les jeunes de Buffalo Riders.* https://thunderbirdpf.org/programme-dintervention-precoce-pour-les-jeunes-de-buffalo-riders/?lang=fr
51. Thunderbird Partnership Foundation et First Peoples Wellness Circle. (2023). *Programme de formation en intervention précoce de Buffalo Riders.* Sages pratiques. https://wisepractices.ca/fr/practices/monteurs-de-bison/
52. Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action. https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf
53. Tsow-Tun Le Lum Society. (2022). *Honoring Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and Boys.* https://ttllmmiwgcampaign.org/
54. Radio-Canada International. (2017). *Mental Health in Canada – Can Community Programs in Arctic Canada make the Difference.* https://www.youtube.com/watch?v=rQY1CYrYrLk
55. Assemblée générale des Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Résolution adoptée par l'Assemblée générale.* https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf

Attribution

Photo de couverture par Ann Savchenko

Photo par Michael Krahn (Page 5)

Photo par Dave Hoefler (Page 12)

Photo par Sapan Patel (Page 13)

Photo par Leonard Laub (Page 14)

Photo par Nathan Cima (Page 17)

Photo par Andre Benz (Page 19)

Photo par Esse Chua (Page 20)

Photo par Joris Beugels (Page 22)

Photo par Mathilde Langevin (Page 23)

Photo par John Rodenn Castillo (Page 24)

Photo par Landon Parenteau (Page 26)

Photo par Annie Spratt (Page 28)

Photo par Wenhao Ryan (Page 29)

Photo par Kyle Peyton (Page 30)

Photo par Isaac Demeester (Page 32)

Photo par John Middelkoop (Page 33)

Photo par Colin Maynard (Page 34)